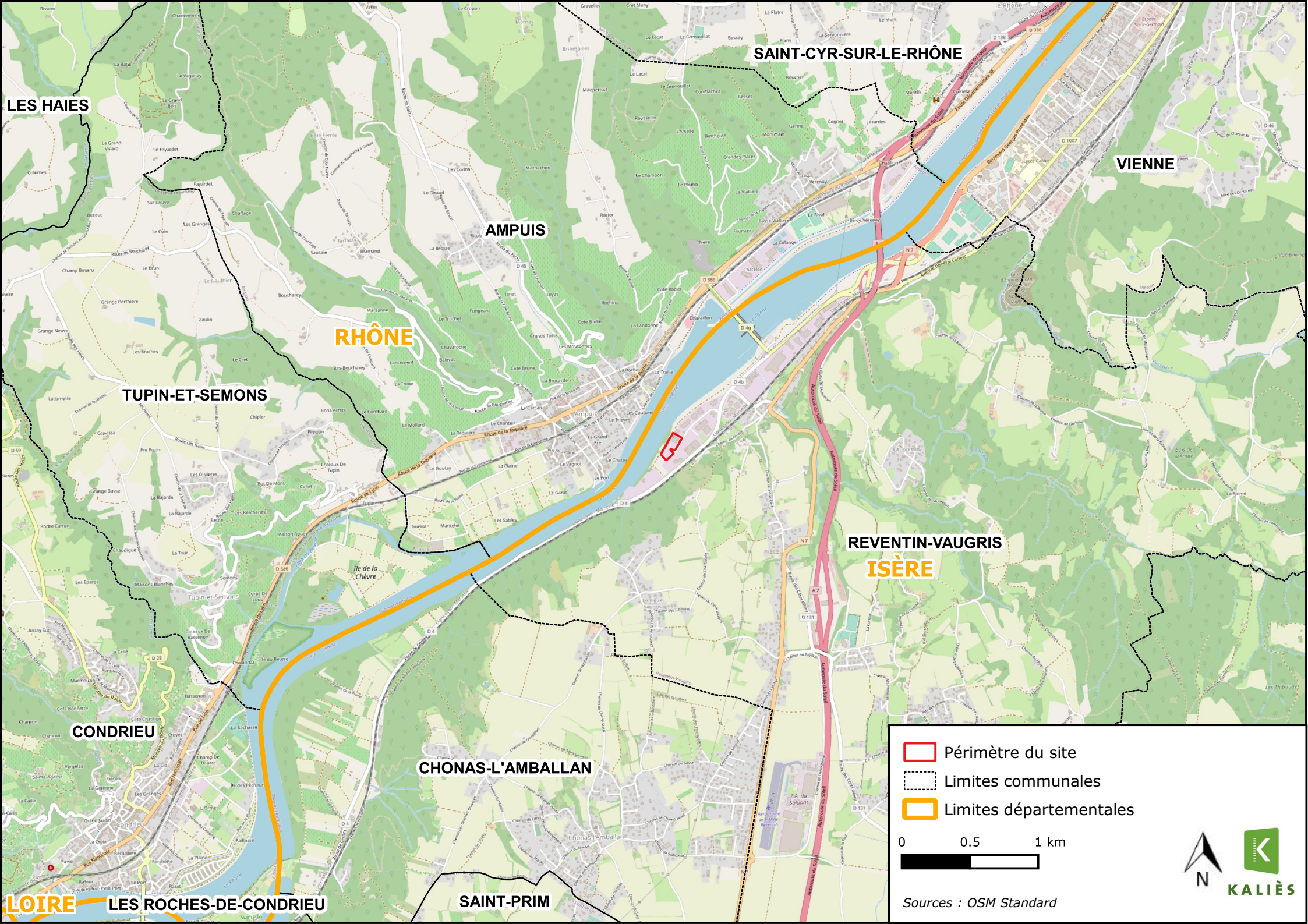
SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE
LES HAIES
VIENNE
AMPUIS
RHÔNE
TUPIN-ET-SEMONS
REVENTIN-VAUGRIS
ISÈRE
CONDRIEU
CHONAS-L'AMBALLAN
LOIRE
LES ROCHES-DE-CONDRIEU
SAINT-PRIM
Périmètre du site
Limites communales
Limites départementales
0
0.5
1 km
N
KALIÈS
Sources : OSM Standard

1

2

3

Périmètre du site

0 250 500 m

N

KALIÈS

Sources : OSM Standard

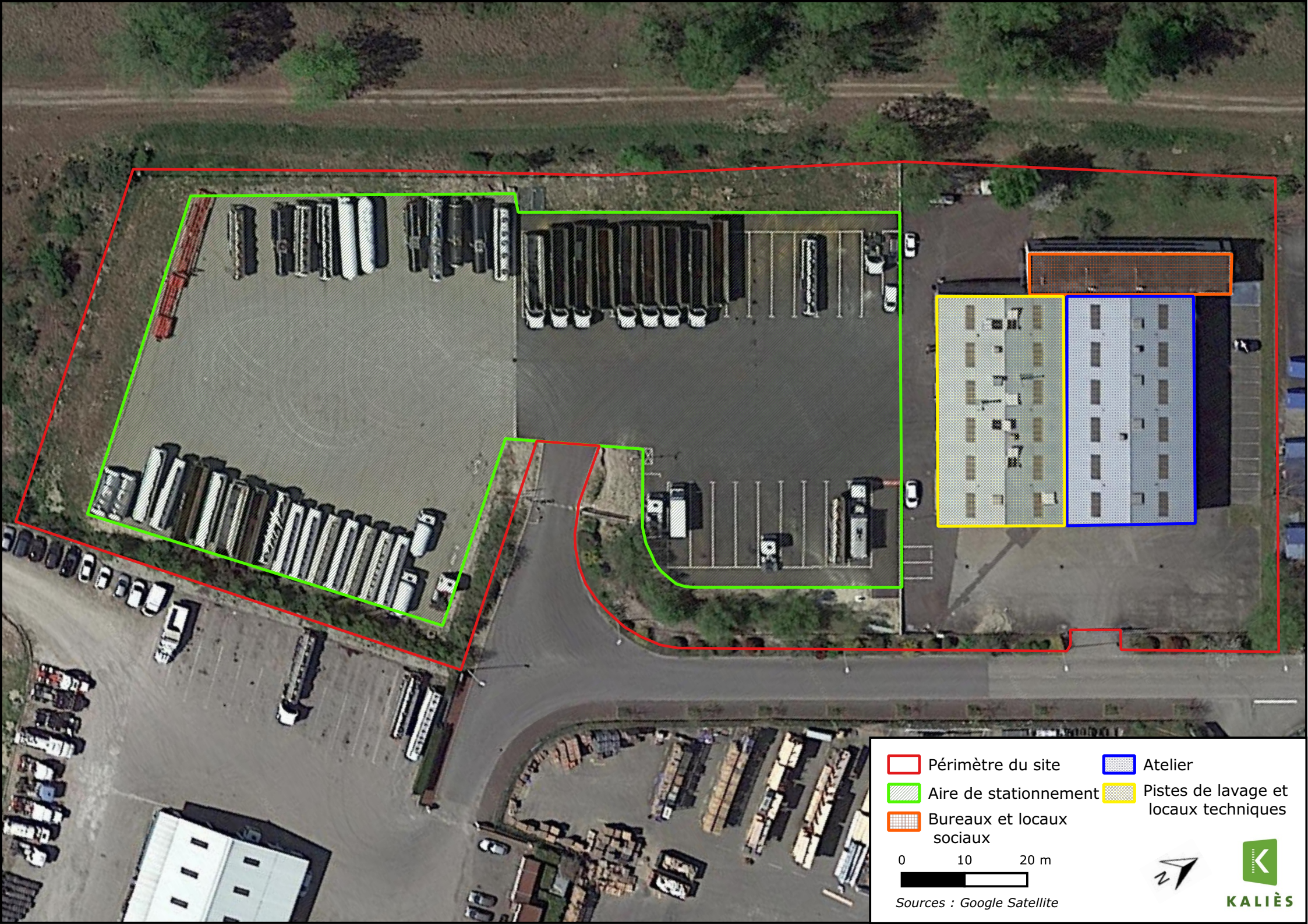
Périmètre du site
Aire de stationnement
Bureaux et locaux sociaux
Atelier
Pistes de lavage et locaux techniques
0
10
20 m
Sources : Google Satellite
N
KALIÈS

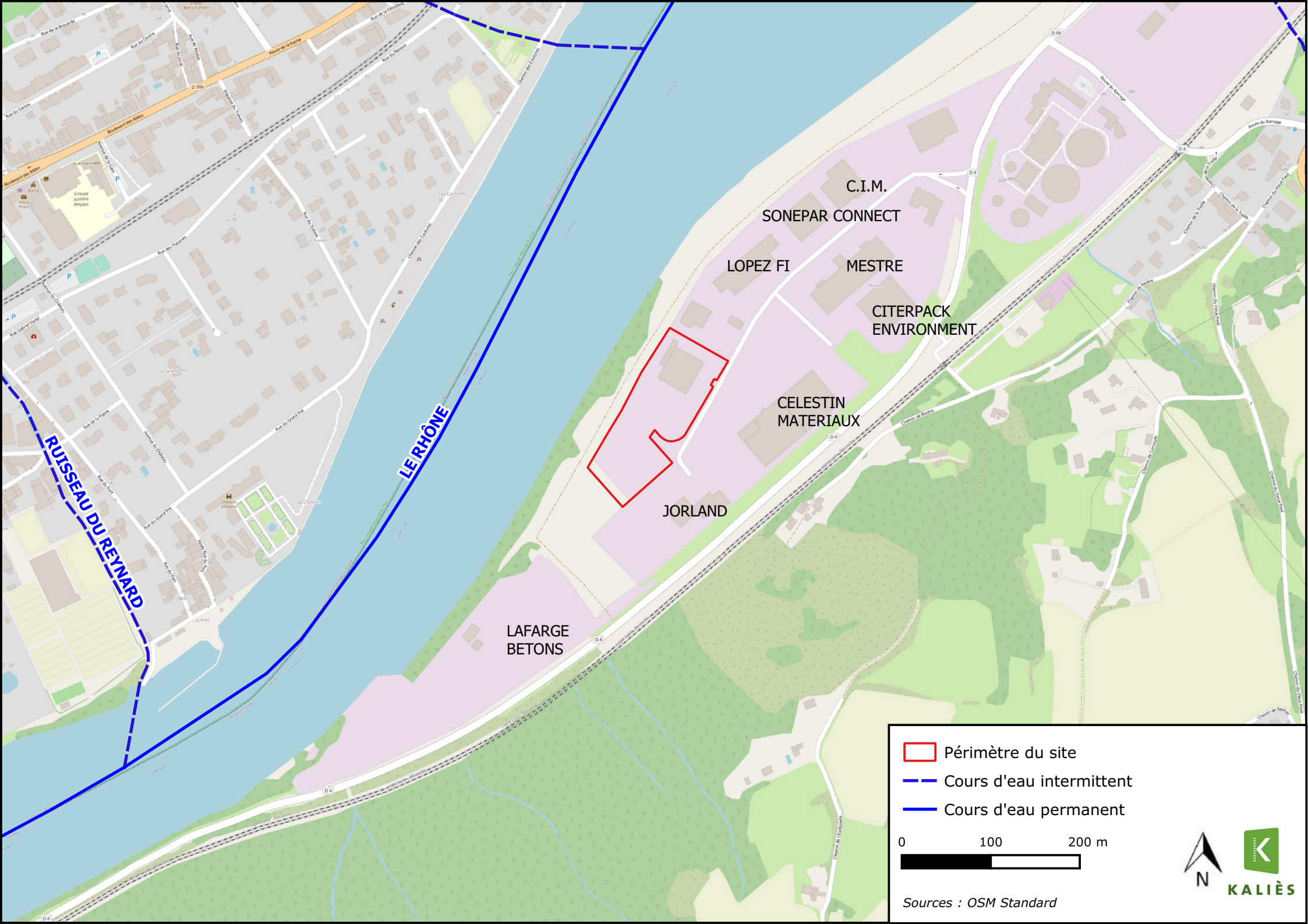
C.I.M.
SONEPAR CONNECT
LOPEZ FI
MESTRE
CITERPACK ENVIRONMENT
CELESTIN MATERIAUX
JORLAND
LAFARGE BETONS
LE RHÔNE
RUISSEAU DU REYNARD
Périmètre du site
Cours d'eau intermittent
Cours d'eau permanent
0
100
200 m
N
KALIÈS
Sources : OSM Standard

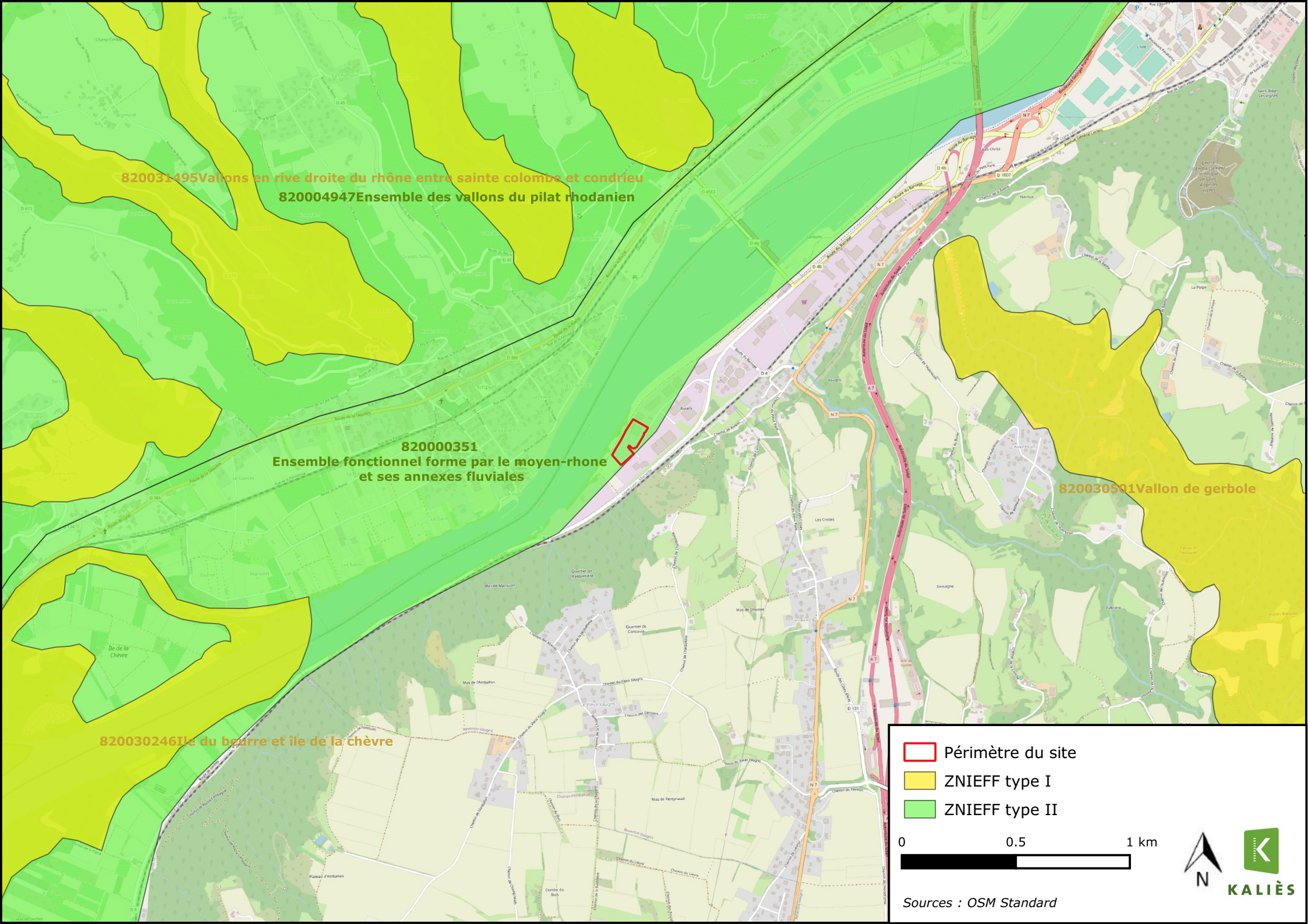
820031495Vallons en rive droite du rhône entre sainte colombe et condrieu
820004947Ensemble des vallons du pilat rhodanien
820000351
Ensemble fonctionnel forme par le moyen-rhone
et ses annexes fluviales
820030501Vallon de gerbole
820030246Ile du beurre et île de la chèvre
Périmètre du site
ZNIEFF type I
ZNIEFF type II
0
0.5
1 km
N
KALIÈS
Sources : OSM Standard

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

SOLIS TANK CLEANING

REVENTIN-VAUGRIS (38)

Annexe 8 : Note de synthèse environnementale

KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

RÉVISIONS

Date	Version	Objet de la version
28/02/2022	1	Création du document
16/03/2022	2	Intégration de modifications

Ce dossier a été réalisé par :

KALIÈS

Agence Auvergne-Rhône-Alpes

11 rue Aimé Cotton

69800 Saint-Priest

04 87 34 05 14

Rédigé par :

Jennifer DARY Responsable de projet

Et validé par :

Sophie BAYLE Responsable d'agence

TABLE DES MATIÈRES

I. Localisation du projet 7
II. Présentation du site 8
III. Notice d'impact 11
III.1. Urbanisme et risques 11
III.1.1 Plan Local d'Urbanisme (PLU) 11
III.1.2 Servitudes d'Utilité Publique (SUP) 11
III.1.3 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) et activités industrielles à proximité du site 12
III.1.4 Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) 13
III.1.5 Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) 13
III.2. Patrimoine et paysage 17
III.2.1 Monument historique 17
III.2.2 Site patrimonial remarquable 17
III.2.3 Site inscrit et classe 17
III.2.4 Unité paysagère et insertion du projet 18
III.2.5 Contexte agricole 20
III.3. Milieux naturels 21
III.3.1 Espaces naturels et zonages réglementaires 21
III.3.2 Zones humides 23
III.3.3 Trame verte et bleue 24
III.4. Sols 26
III.4.1 Géologie 26
III.4.2 Etat de pollution des sols 26
III.4.3 Sites et sols pollues à proximité 28
III.5. Eaux 30
III.5.1 Eaux superficielles 30
III.5.2 Eaux souterraines 31
III.6. Risque sismique 34
III.7. Voies de communication et trafic 36
III.8. Ambiance sonore 37
III.8.1 Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Vienne-Reventin 37
III.8.2 Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 37
III.9. Qualité de l'air 39
III.10. Pollution lumineuse 40
III.11. Risques technologiques 42

III.11.1 Lignes électriques 42
III.11.2 Canalisations de transport de matières dangereuses 42

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site (échelle : 1/25 000) 7
Figure 2. Vue aérienne du site 8
Figure 3. Plan de masse du site 9
Figure 4. Plan schématique des locaux 10
Figure 5. Extrait du plan de zonage du PLU de Reventin-Vaugris 11
Figure 6. Localisation des sites industriels à proximité du site (Source : Géorisques) 12
Figure 7. Localisation des sites ICPE (Source : www.géorisques.gouv.fr) 13
Figure 8. Extrait du PPRNi au droit du site (Source : Géorisques) 14
Figure 9. Extrait du Plan des Surfaces Submersibles du Rhône à l'aval de Lyon 14
Figure 10. Extrait du plan des Territoires à Risques Importants (Source : Géorisques) 15
Figure 11. Niveau d'exposition au radon (Sources : Géorisques) 15
Figure 12. Niveau d'exposition au retrait-gonflement des argiles (Sources : Géorisques) 16
Figure 13. Extrait de la base de données du patrimoine monumental français Mérimée à proximité immédiate du site (Source : culture.gouv.fr) 17
Figure 14. Extrait de la carte des lieux classés et inscrits en Isère à proximité immédiate du site (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) 18
Figure 15. Photos prises sur site des extérieurs (le 21/02/2022) 19
Figure 16. Insertion paysagère du site (Source : Google Street) 20
Figure 17. Localisation des zones NATURA 2000 ZPS et ZSC (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) 21
Figure 18. Localisation des ZNIEFF types 1 et 2 (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) 22
Figure 19. Localisation du périmètre de l'APPB et du Parc National Régional à proximité du site (Source : DRELA Auvergne-Rhône-Alpes) 23
Figure 20. Localisation des zones humides (Source : www.géoportail.gouv.fr Corine Land Cover Zones humides et surfaces en eaux permanentes 2015) 24
Figure 21. . Extrait de la trame verte et bleue établie par le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 25
Figure 22. Extrait de la carte géologique n°746 – Vienne 26
Figure 23. Plan d'implantation des sondages réalisés en 2015 et leurs caractéristiques (Source : Rapport d'audit environnemental ICF Environnement) 27
Figure 24. Programme analytique des sondages réalisés en 2015 (Source : Rapport d'audit environnemental ICF Environnement) 28
Figure 25. Localisation des sites BASIAS, BASOL à proximité du site (Source : Géorisques) 29
Figure 26. Réseau hydrographique aux alentours du site 30
Figure 27. Masses d'eaux souterraines – 1er niveau 31

Figure 28. Masses d'eaux souterraines - 2ème niveau 32
Figure 29. Localisation des points d'eau autour du site (Source : Infoterre).....33
Figure 30. Niveau de sismicité (Sources : Géorisques).....35
Figure 31. Contexte routier et autoroutier (Source : www.geoportail.gouv.fr) 36
Figure 32. Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Vienne-Reventin (Source : Géoportail) 37
Figure 33. Classement sonore des infrastructures de transports aux alentours du projet (Source : developpement-durable.gouv.fr) 38
Figure 34. Extrait de la carte de pollution lumineuse (source : AVEX, cartographie 2021) 40
Figure 35. Type d'éclairage du site 41
Figure 36. Localisation des canalisations de matières dangereuses et des lignes électriques 42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Caractéristiques des sites ICPE au voisinage du projet 12
Tableau 2. Applicabilité des règles parasismiques 34

PRÉAMBULE

Le site objet de la demande de « cas par cas » est un site existant exploité par SOLIS TANK CLEANING sur la commune de Reventin-Vaugris (38) et dédié au nettoyage de cuves de camions.

Le site possède un arrêté préfectoral pour les rubriques 2795 et 2910 pour un régime de déclaration. Le projet concerne l'augmentation des capacités de l'installation existante, activité classée sous la rubrique 2795.

Tableau 1 Rubriques ICPE actuellement appliquées

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Caractéristiques de l'installation	Classement
2795	Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10, ou de déchets dangereux.	18 m^3/jour	Déclaration
2910-A-2	Installation de combustion lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse	1,5 MW	Déclaration

Le site comprend 3 pistes de lavage de camions citernes à l'intérieur d'un bâtiment dans une zone d'activité économique appartenant à la CNR (Zone Industrielle Vaugris zone portuaire et fluviale de la CNR).

Les camions citernes lavés concernent le transport de produits chimiques (solvants, acides, bases) et de produits alimentaires (alcools, lait, jus de fruits concentrés, vins, huiles) ainsi que le lavage externe des hydrocarbures. La capacité actuelle de lavage de 18 m^3/j est régulièrement atteinte, l'exploitant souhaite alors augmenter sa capacité au-dessus du seuil d'autorisation de 20 m^3/j.

L'eau chaude et la vapeur nécessaires au lavage sont produites par 2 chaudières fonctionnant au fuel (réserve de 20m^3) : une chaudière de 1250 kW pour l'eau chaude et une chaudière de 523 kW pour la vapeur.

Le site possède déjà une autorisation de rejet de ses eaux usées dans la station d'épuration de Vienne Condrieu. Cette autorisation permet de recevoir la quantité d'eaux usées supplémentaire.

Pour cela, aucune modification du bâti n'est nécessaire (ni démolition, ni construction) et les installations restent inchangées.

Le projet n'est pas soumis aux directives IED, IOTA et SEVESO.

De par ses caractéristiques et ses activités, ce projet est soumis à la procédure d'examen au cas par cas conformément à l'annexe I de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 1.a.

Catégorie du projet	Projet soumis à examen au cas par cas	Positionnement du projet
Installations classées pour la protection de l'environnement	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (Projet hors IED et hors SEVESO)	Projet soumis à examen au cas par cas

Cette notice environnementale vient en annexe du CERFA n° 14734*03 (Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale), constitué et déposé pour la circonstance. Elle permet de fournir à l'administration l'ensemble des éléments, des enjeux et de la sensibilité environnementale, au droit du projet ainsi que dans un environnement proche présentés sous forme de synthèse.

I. LOCALISATION DU PROJET

Le site est localisé dans la Zone Industrielle Vaugris zone portuaire et fluviale de la CNR sur la commune de Reventin-Vaugris dans le département de l'Isère (38) à la limite avec le Rhône (69) dont le fleuve éponyme en est la limite naturelle. La carte ci-dessous permet de localiser l'emprise du projet.

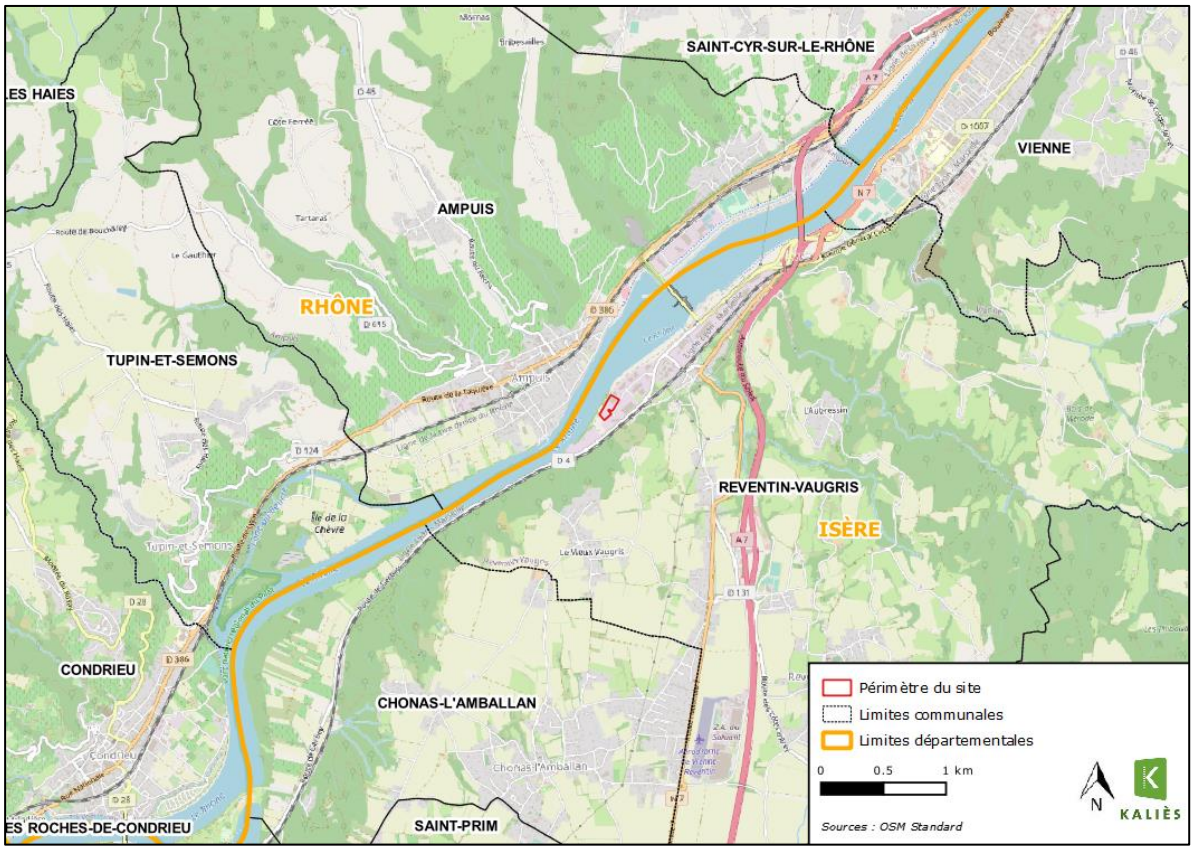

Figure 1. Localisation du site (échelle : 1/25 000)

Les terrains avoisinants du futur bâtiment sont composés :

- Au nord-ouest : du Rhône,
- Au sud : du site JORLAND et de la cimenterie LAFARGE BETONS et la départementale D4,
- Du nord à l'est : des sites CELESTIN MATERIAUX, MESTRE, SONEPAR CONNECT.

II. PRÉSENTATION DU SITE

Le site de la société SOLIS TANK CLEANING a pour activité le lavage de citernes et est classé au titre de la réglementation ICPE pour les rubriques 2795 – installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes - pour un régime de déclaration et pour la rubrique 2910.A-2 – installation de combustion – pour un régime de déclaration.

Les camions citernes lavés sont utilisés pour le transport de produits chimiques (solvants, acides, bases) et de produits alimentaires (alcools, lait, jus de fruit concentrés, vins, huiles). L'eau chaude et la vapeur nécessaires au lavage sont produites par 2 chaudières fonctionnant au fuel, une chaudière de 1 250 kW pour l'eau chaude et une chaudière de 523 kW pour la vapeur. Un espace extérieur permet le stationnement et la manoeuvre des camions citernes.

Figure 2. Vue aérienne du site

Le plan de masse du site est présenté ci-après, tandis qu'un plan du bâtiment de lavage est présenté en annexe 1.

Figure 3. Plan de masse du site

Ainsi, le site s'étend sur près de 13 ha et est composé comme suit :

- Une zone de 635 m² abritant :
    - Une piste de lavage pour les produits alimentaires (119 m²),
    - Une piste de lavage pour les produits chimiques (118 m²),
    - Une piste de lavage pour le lavage externe des hydrocarbures (127 m²),
    - Un local technique abritant les équipements électromécaniques (pompes, préparation des réactifs de lavage) et les 2 chaudières (80 m²),
    - Un local comprenant la station de prétraitement physico-chimique des eaux de lavage avant rejet dans le réseau collectif des eaux usées (73 m²),
    - Un accueil et bureau de quai pour l'accueil des chauffeurs, ainsi qu'un laboratoire d'analyse (25 m²),
- Un atelier accolé de 720 m² actuellement loué pour du stockage de pièces mécaniques et véhicules,
- Une zone de 384 m² comprenant :
    - Des vestiaires et sanitaires pour les laveurs (63 m²),
    - Des bureaux en rez-de-chaussée et étage (320 m²),
- Une aire de stationnement et de manœuvre dédiée aux camions citernes de 6 000 m² imperméabilisés reliés à un séparateur hydrocarbures et un puits perdu.

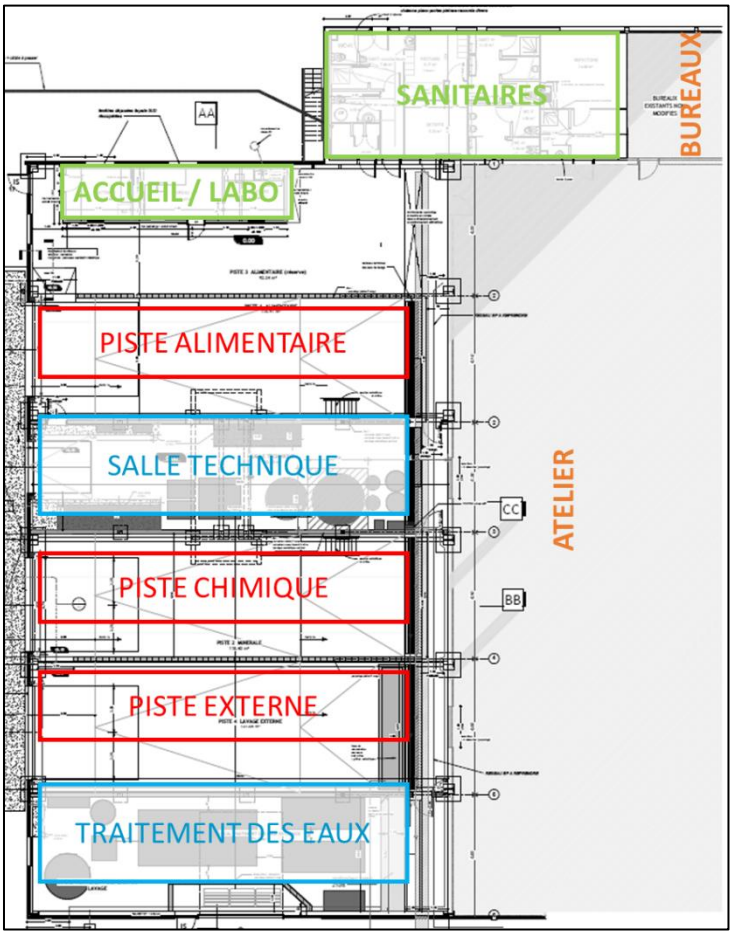

Figure 4. Plan schématique des locaux

III. NOTICE D'IMPACT

III.1. URBANISME ET RISQUES

III.1.1 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le site est localisé sur les zonages UX « zone correspondant aux espaces à vocation d'activités économiques » du PLU de Reventin-Vaugris dans sa version de décembre 2012.

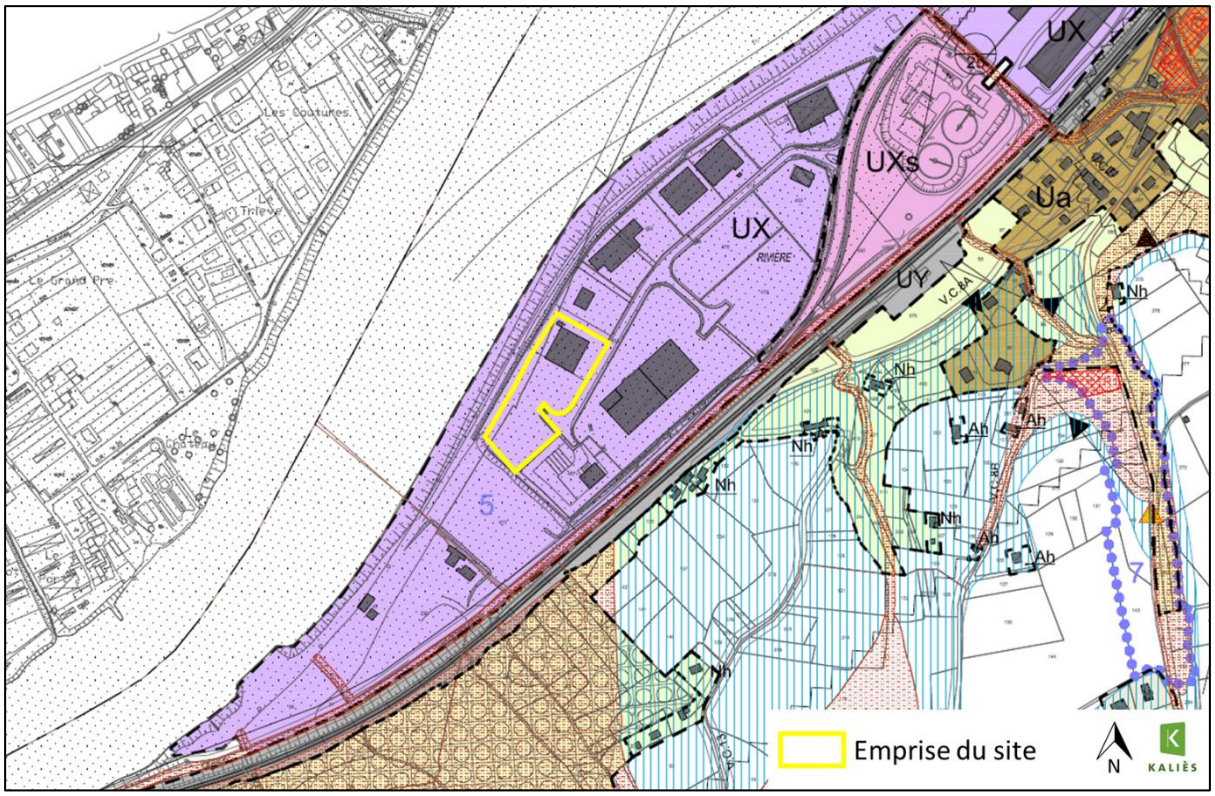

Figure 5. Extrait du plan de zonage du PLU de Reventin-Vaugris

La zone UX est une zone d'activités économiques, qui regroupe notamment :

- Les établissements artisanaux ;
- Les établissements industriels ;
- Les activités commerciales à condition qu'elles ne constituent pas l'activité exclusive ;
- Les activités de service / loisirs.

Dans cette zone, sont notamment admises les occupations et utilisations du sol telles que les installations classées soumises à autorisation ou à déclaration.

L'exploitation du site n'étant pas modifiée et correspondant à une Installations Classée pour l'Environnement, le projet reste compatible avec le PLU.

III.1.2 SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)

Le site n'est pas concerné par des servitudes d'utilité publique.

III.1.3 INSTALLATIONS CLASSÉES POUR L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET ACTIVITÉS INDUSTRIELLES À PROXIMITÉ DU SITE

Le site se trouve dans la zone industrielle de Vaugris et est donc entouré d'industries. Celles-ci sont localisées sur la carte ci-dessous.

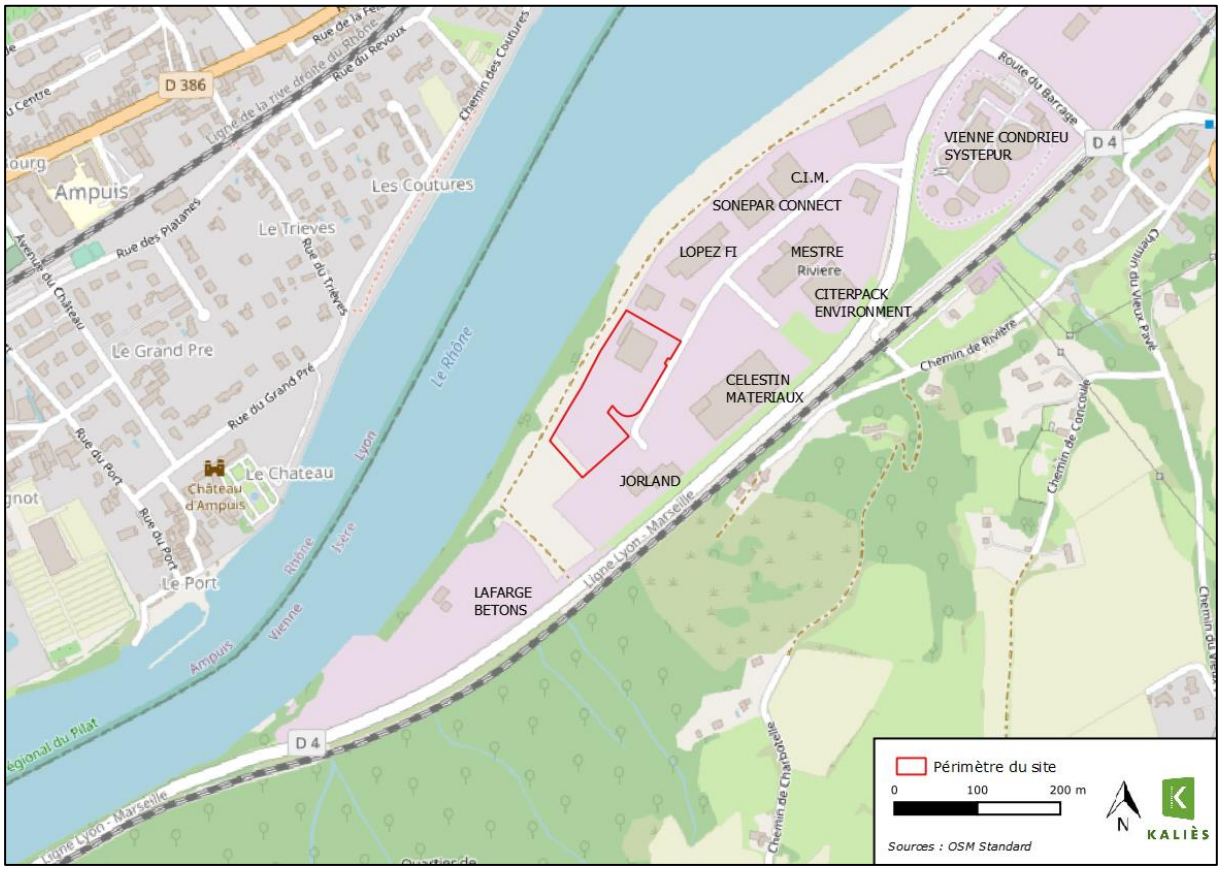

Figure 6. Localisation des sites industriels à proximité du site (Source : Géorisques)

Parmis celles-ci, deux sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnementt (ICPE) et sont repérées sur la carte ci-après. Leurs caractéristiques détaillées dans le tableau suivant.

Tableau 1. Caractéristiques des sites ICPE au voisinage du projet

Numéro sur carte	Nom de l'établissement	Activité principale	Régime	Statut SEVESO	Distance au site
1	LAFARGE BETONS SUD EST	Produits minéraux ou déchets non dangereux inertes (transit)	Enregistrement	Non Seveso	120m au sud
2	VIENNE CONDRIEU SYSTEPUR	Collecte et traitement des eaux usées	Autorisation	Non Seveso	400 m au nord

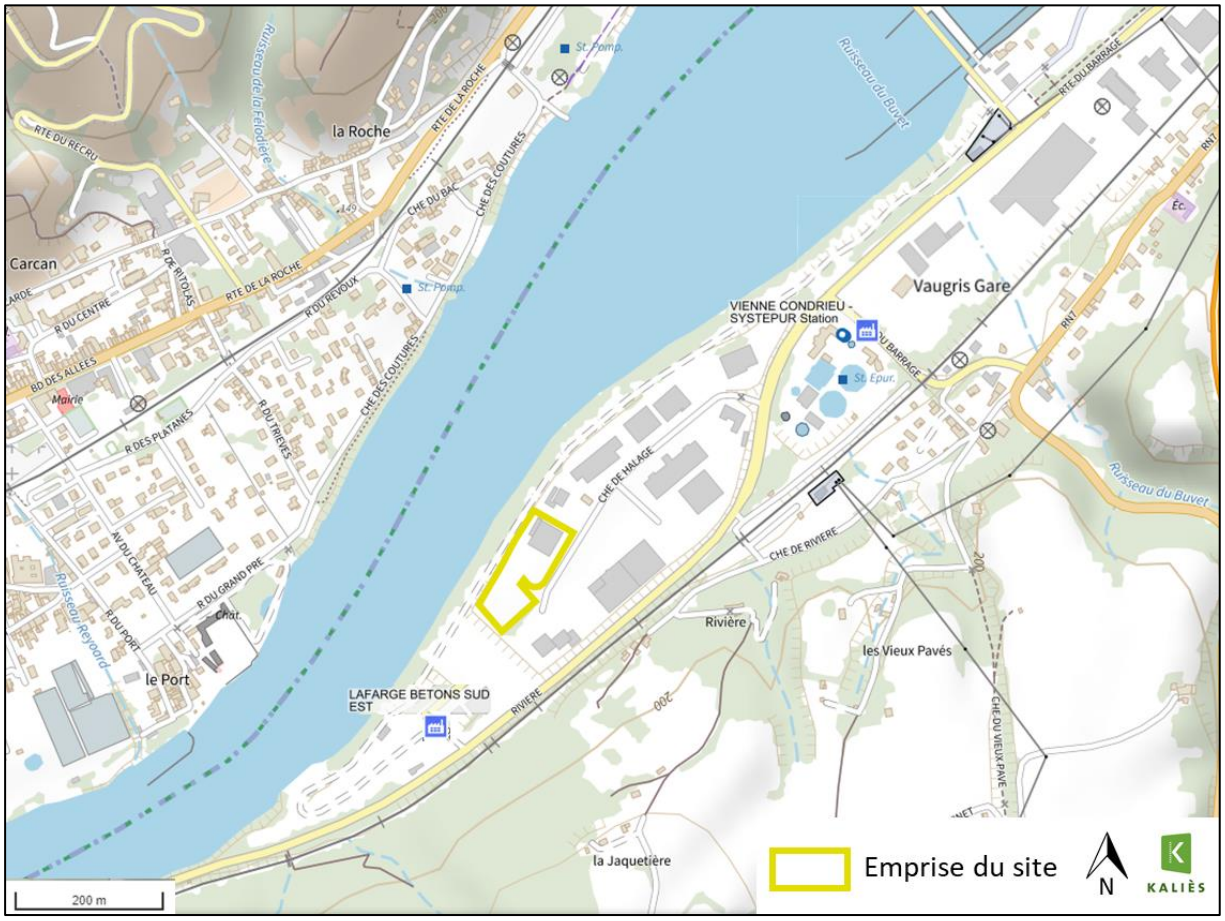

Figure 7. Localisation des sites ICPE (Source : www.géorisques.gouv.fr)

III.1.4 PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

L'emprise du site n'est pas inclue dans un plan de prévention des risques technologiques.

III.1.5 PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

Le PPRNi (Plan de Prévention des Risques Naturels - inondations) de la commune de Reventin-Vaugris a été approuvé le 27 août 1986. Le site se trouve en dehors des zones soumises à prescriptions.

Le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) du Rhône à l'aval de Lyon approuvé par décret le 27 août 1986 montre que le site est situé en zone C dite de sécurité, zone ne faisant l'objet d'aucune prescription. D'après le TRI (Territoires à Risques Importants), le site n'est pas inclus dans un périmètre d'évènement de forte probabilité ou de crue moyenne ou faible probabilité.

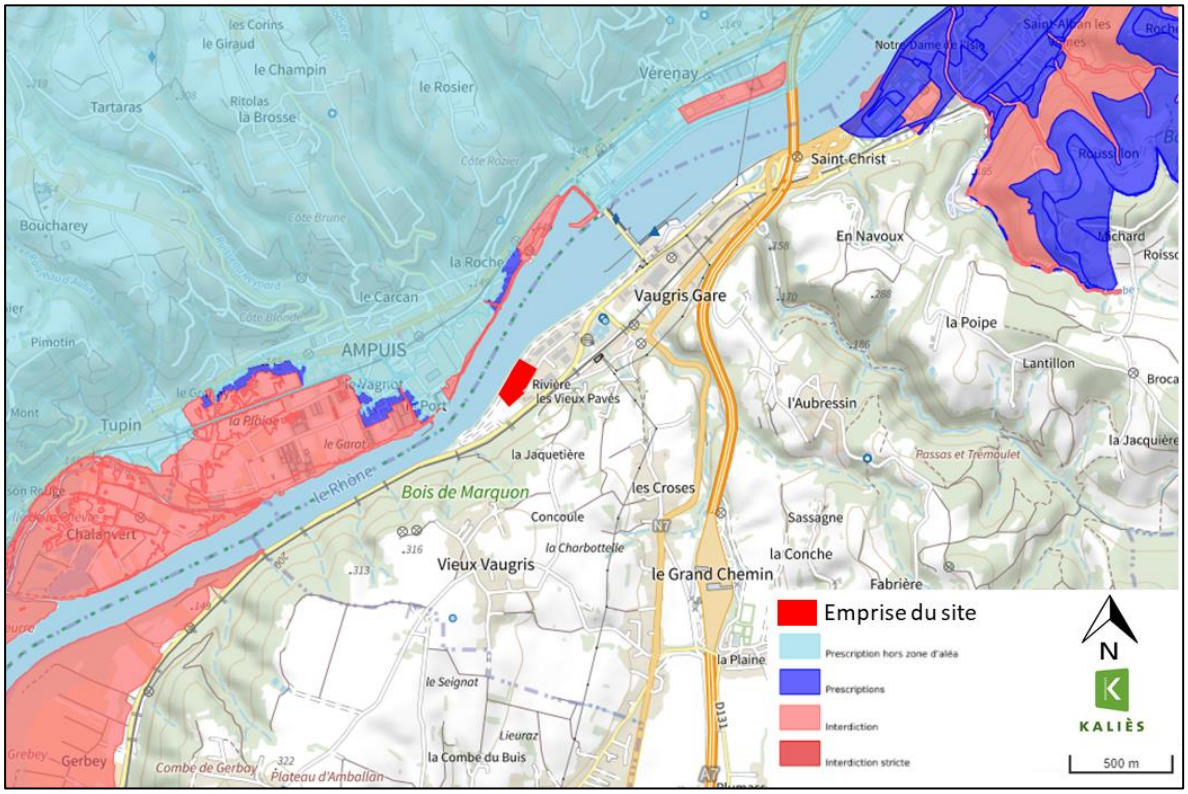

Figure 8. Extrait du PPRNi au droit du site (Source : Géorisques)

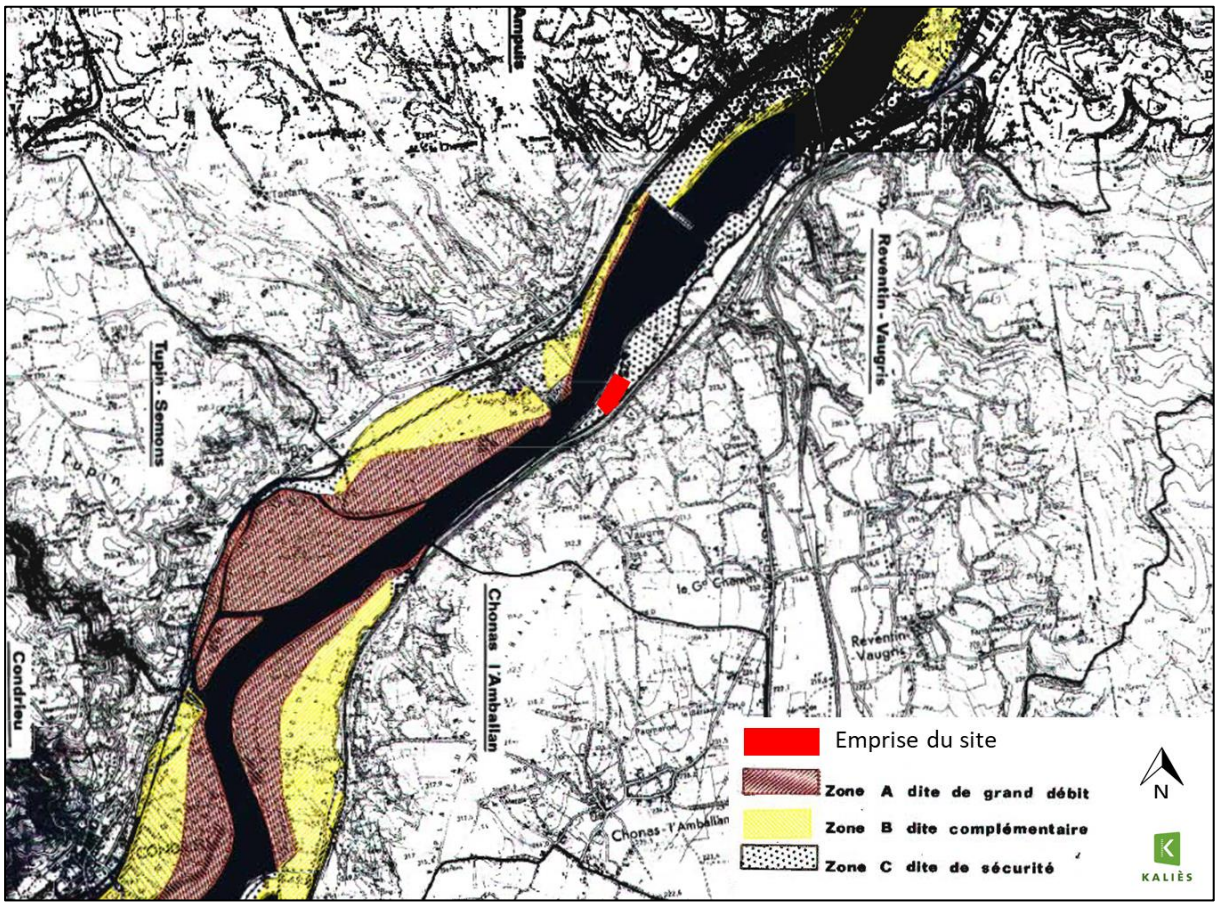

Figure 9. Extrait du Plan des Surfaces Submersibles du Rhône à l'aval de Lyon

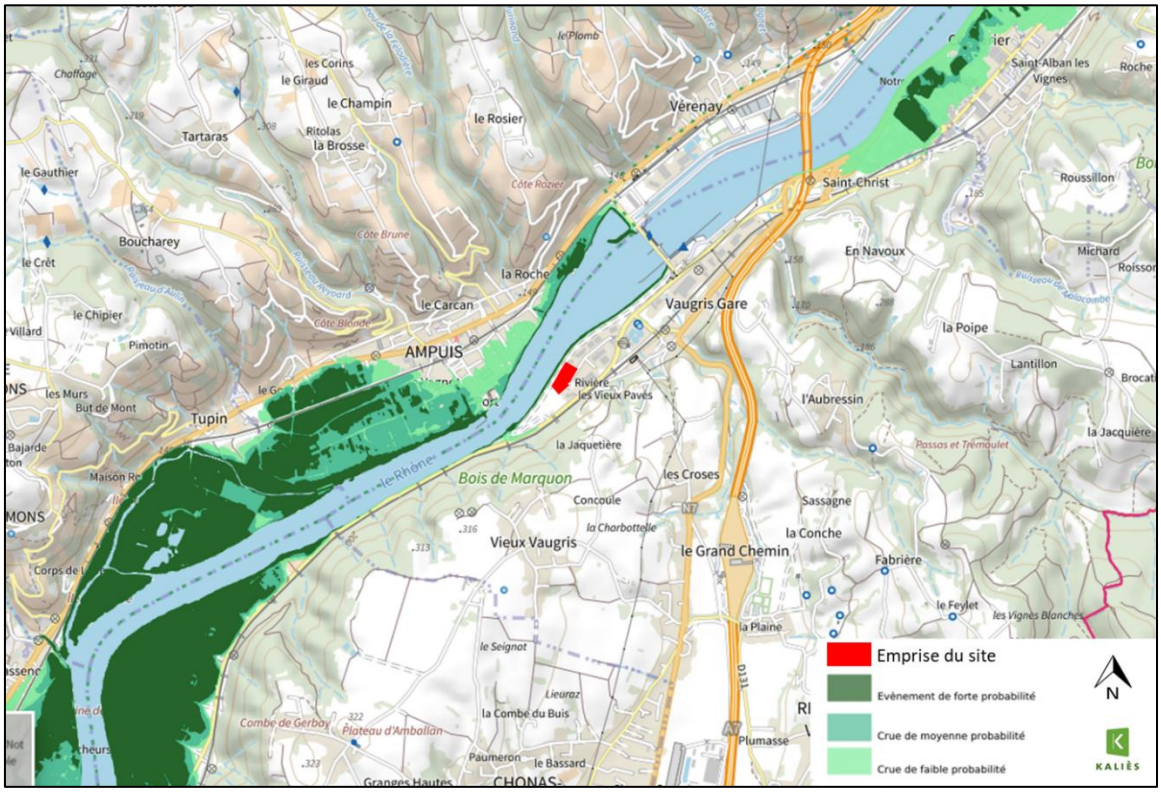

Figure 10. Extrait du plan des Territoires à Risques Importants (Source : Géorisques)

Le site est localisé dans une zone à l'exposition au retrait et gonflement des argiles classée faible, au radon à un niveau 3 (cf. les cartes qui suivent).

Le site n'est pas inclus dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe, ni aux inondations de cave et ni dans une zone recensant des cavités souterraines ou des mouvements de terrains.

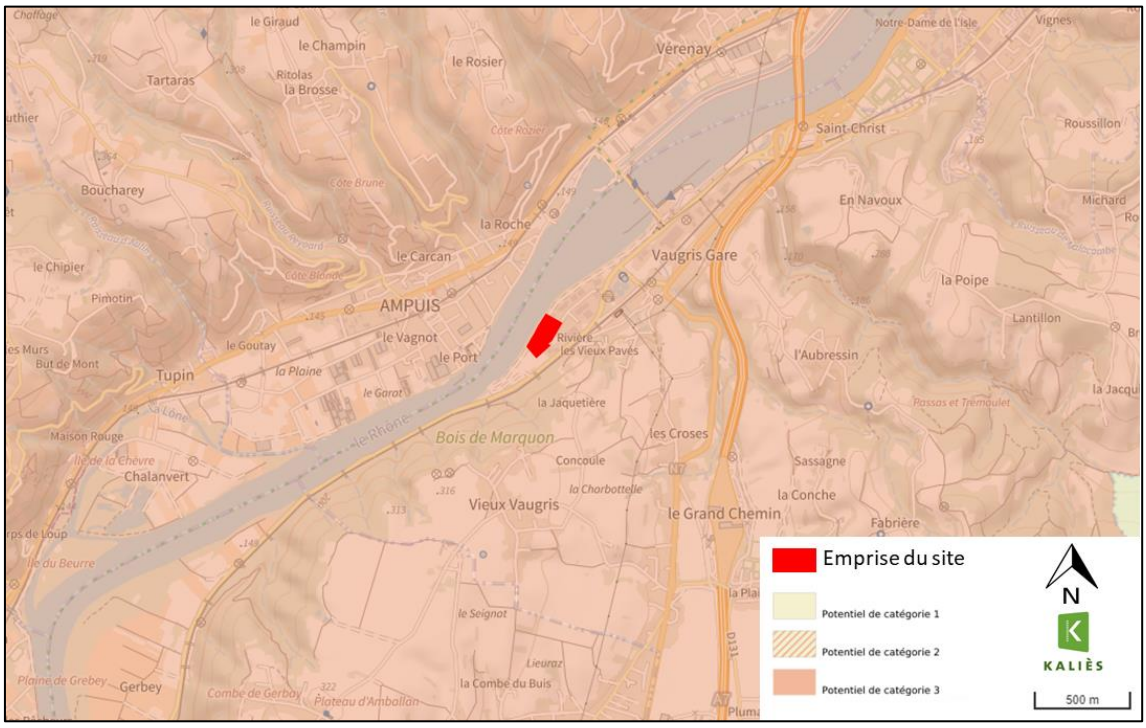

Figure 11. Niveau d'exposition au radon (Sources : Géorisques)

Toutefois, l'exploitant a réalisé une étude de mesurage du radon dans l'air des lieux de travail qui a conclu à un risque d'exposition négligeable.

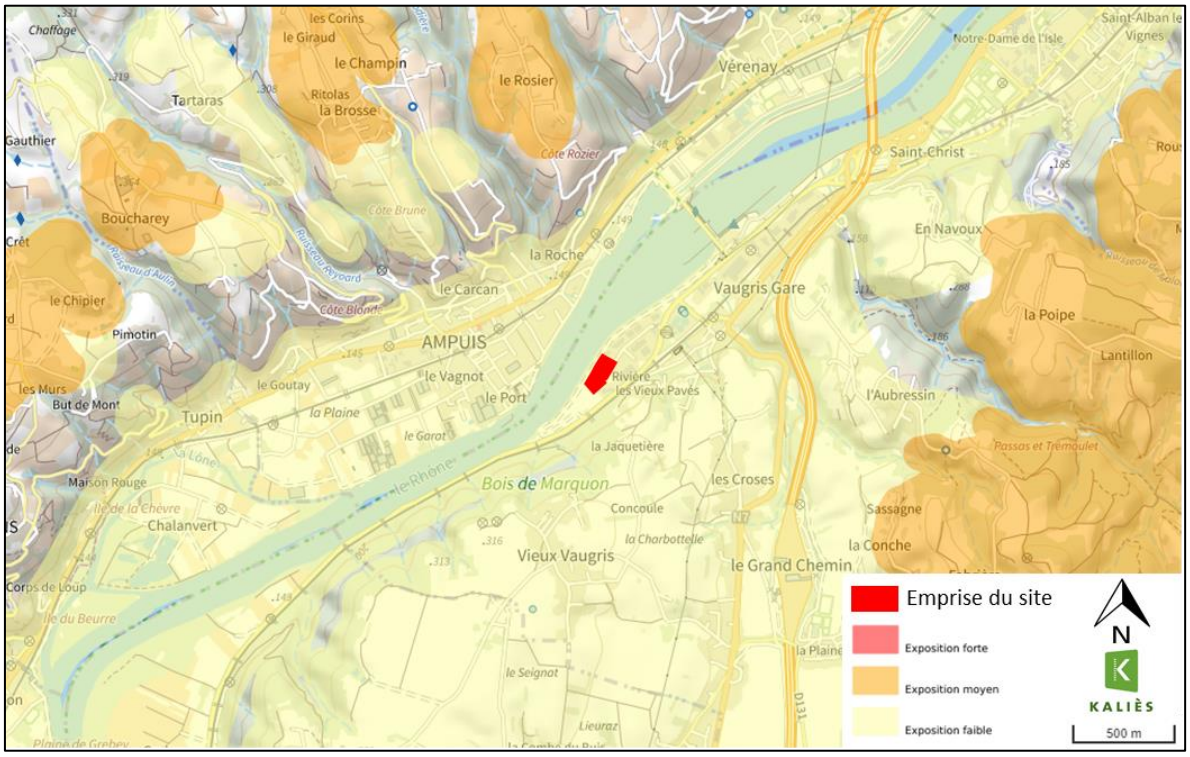

Figure 12. Niveau d'exposition au retrait-gonflement des argiles (Sources : Géorisques)

III.2. PATRIMOINE ET PAYSAGE

III.2.1 MONUMENT HISTORIQUE

A proximité immédiate du site, à 350 m à l'ouest, se trouve le château d'Ampuis inscrit depuis 1996 (cf. figure ci-dessous). Le site ne prévoit pas de nouvelle construction et n'est actuellement pas visible depuis ce monument situé sur l'autre rive du Rhône, et protégé par des rangées arborées.

A moins de 3 km au sud, se trouve le château de Chonas inscrit depuis 2000. A moins de 3 km au nord-est, se trouve l'église Notre Dame de l'Isle inscrite depuis 1965. A 6 km au sud-est, se trouve la chapelle Saint-Marmet inscrite depuis 1974.

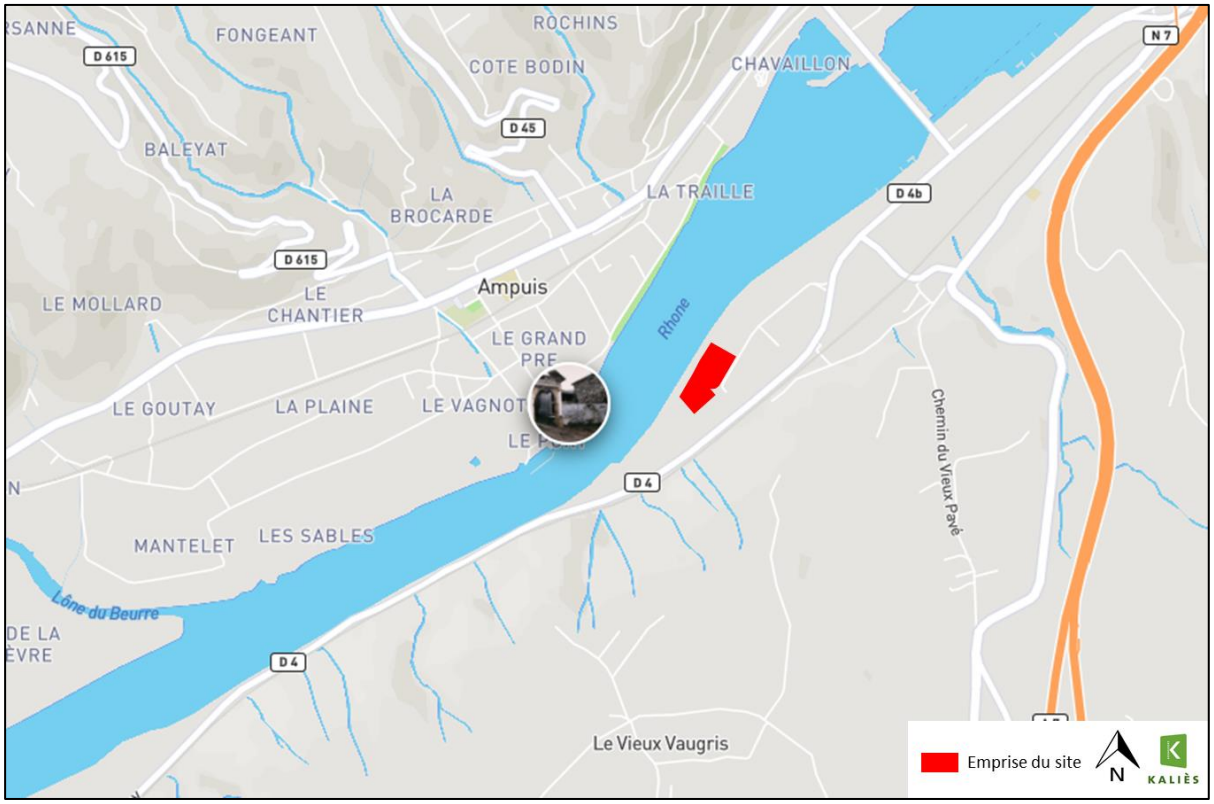

Figure 13. Extrait de la base de données du patrimoine monumental français Mérimée à proximité immédiate du site (Source : culture.gouv.fr)

III.2.2 SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le site dans lequel d'inscrit le projet n'est pas inclus dans ou à proximité immédiate d'un périmètre de protection d'un site remarquable.

III.2.3 SITE INSCRIT ET CLASSE

Le site n'est pas au sein ni à proximité immédiate, à moins de 500 m, d'un site inscrit ou classé. Les premiers sites inscrits se trouvent à près de 4km du site, tandis qu'aucun site classé n'est présent dans ce même périmètre.

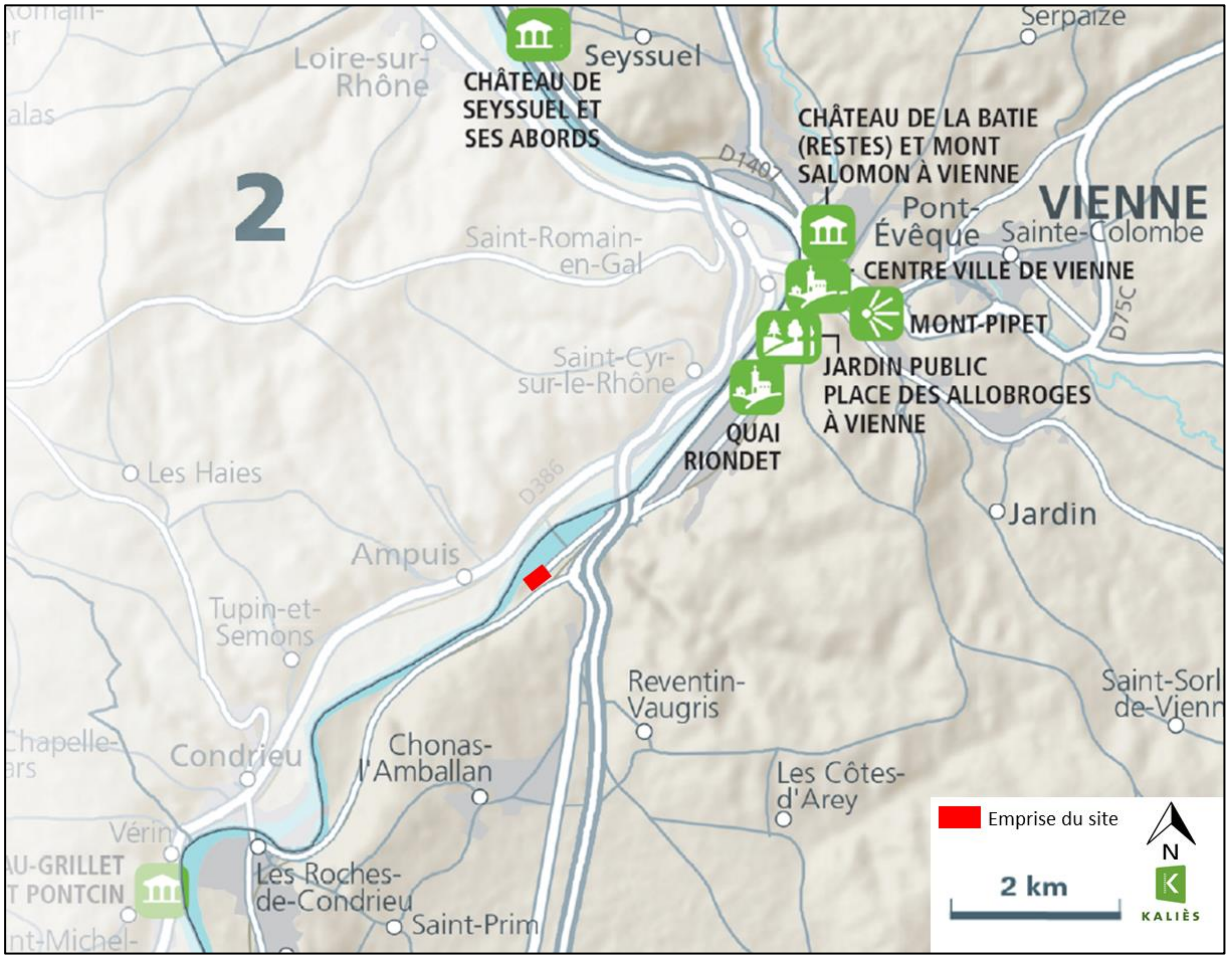

Figure 14. Extrait de la carte des lieux classés et inscrits en Isère à proximité immédiate du site (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

III.2.4 UNITÉ PAYSAGÈRE ET INSERTION DU PROJET

Le site est localisé dans une zone dite « Zones industrielles ou commerciales et installations publiques », d'après le Corine Land Cover 2018, constituée par la ZI Vaugris zone portuaire et fluviale de la CNR .

Le site est localisé dans une zone dite « zone correspondant aux espaces à vocation d'activités économiques » par le PLUI de la commune.

Aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime ne sera consommé.

Figure 15. Photos prises sur site des extérieurs (le 21/02/2022)

Le site est peu visible depuis la route départementale D4 car un autre site se situe avant. Depuis l'autre rive du Rhône, il est également peu visible puisqu'une forte végétation est présente. Enfin, depuis les hauteurs, le site peut être aperçu mais reste abrité par une rangée d'arbres et est entouré par des bâtiments industriels plus imposants.

Figure 16. Insertion paysagère du site (Source : Google Street)

III.2.5 CONTEXTE AGRICOLE

Le site s'inscrit dans un contexte industiel. L'emplacement du site n'est pas classé par le registre parcellaire agricole de 2019 ni des années précédentes.

L'usage du sol n'est pas modifié par l'installation.

III.3. MILIEUX NATURELS

III.3.1 ESPACES NATURELS ET ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

III.3.1.1 SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), classées respectivement au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats ». L'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne.

Le site n'est pas localisé au sein d'une zone Natura 2000. La ZSC la plus proche se trouve à 6km au sud-ouest et est dénommée Vallons et combes du Pilat Rhodanien (ZSC FR8202008), tandis que la ZPS la plus proche est à 12 km au sud, il s'agit de l'Ile de la Platière (ZPS FR82120121).

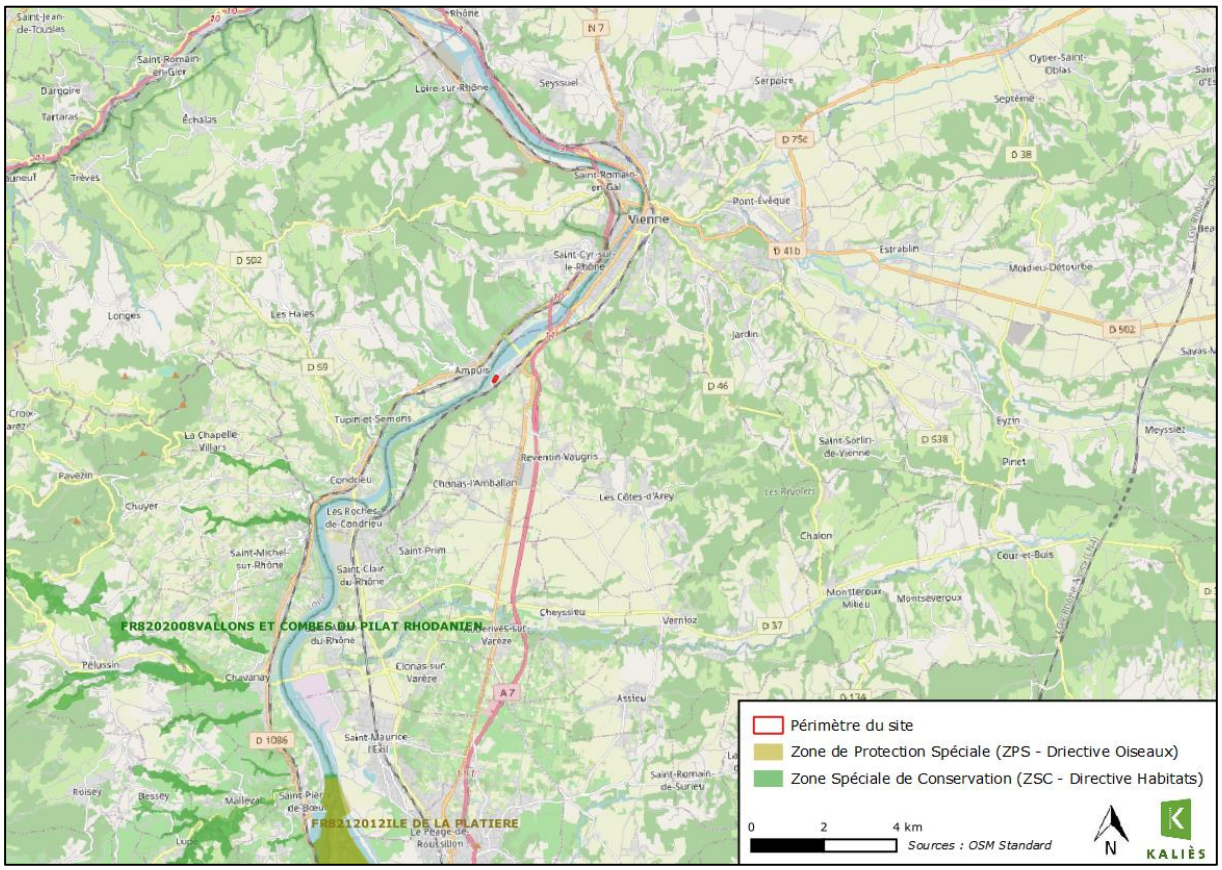

Figure 17. Localisation des zones NATURA 2000 ZPS et ZSC (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

III.3.1.2 ZNIEFF DE TYPES 1 ET 2

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On décrit deux types de ZNIEFF définies selon la méthodologie nationale :

- Une ZNIEFF de type 1 est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes.

- Une ZNIEFF de type 2 est un grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

Le site se trouve :

- Dans la ZNIEFF Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales (type II, 820000351),
- A moins de 800m au sud de la ZNIEFF Vallons en rive droite du Rhône entre Sainte Colombe et Condrieu (type I, 820031495),
- A 1,5km à l'est de la ZNIEFF Île du Beurre et île de la chèvre (type I, 820030246),
- A 1,3 km à l'ouest de la ZNIEFF Vallon de Gerbole (type I, 820030501).

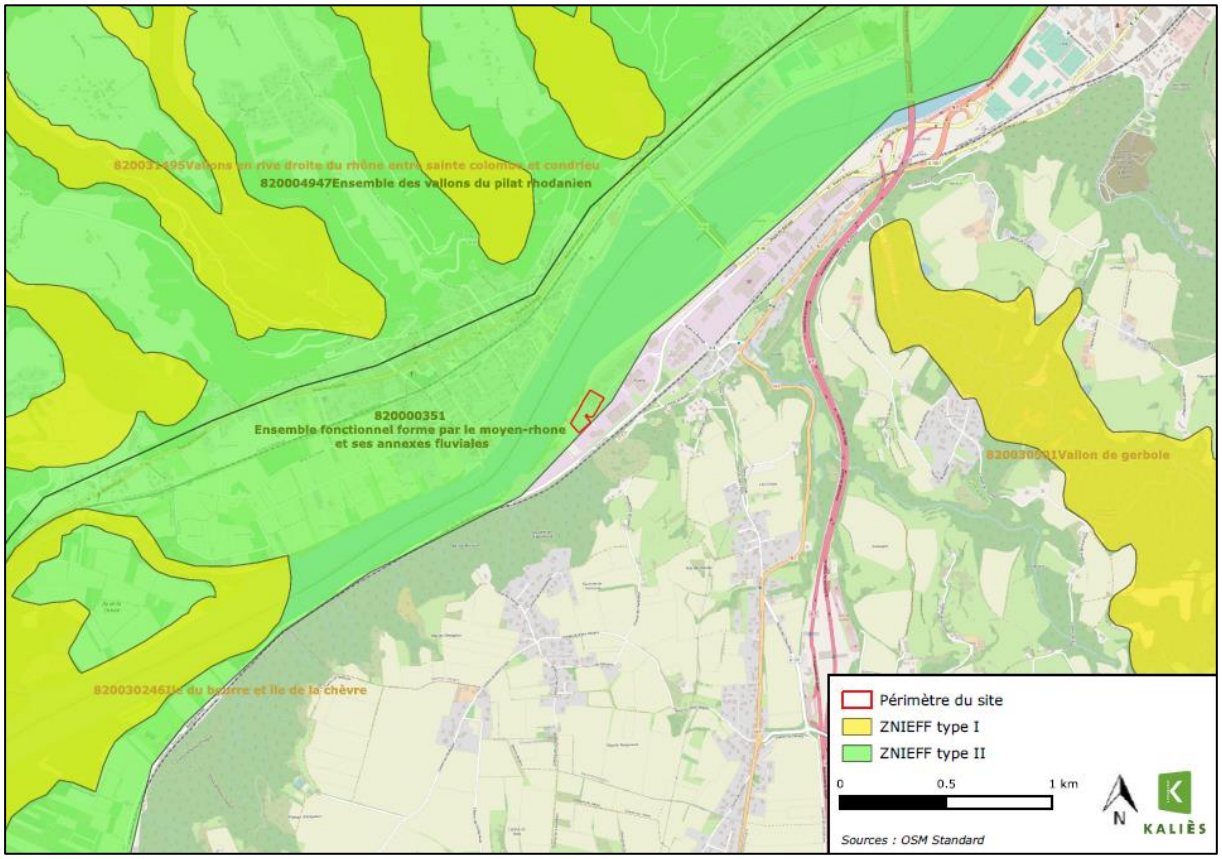

Figure 18. Localisation des ZNIEFF types 1 et 2 (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

III.3.1.3 ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Un inventaire de ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux entre 1979 et 1991. Il recense les zones les plus importantes pour la conservation des oiseaux ainsi que les sites d'oiseaux migrateurs d'importance internationale. Il s'agit de la première étape du processus pouvant conduire à la désignation de ZPS (Zones de Protection Spéciale), sites effectivement préservés pour les oiseaux et proposés pour intégrer le réseau Natura 2000.

Le site n'est pas localisé dans une ZICO, la plus proche se situe à 12 km au sud, il s'agit de l'Ile de la Platière.

III.3.1.4 LES ESPACES NATURELS PROTEGES (RNN, RNR, APPB, PNR…)

Le site n'est pas concerné directement par un espace naturel protégé.

L'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB) le plus proche du site se trouve à près de 2 km à l'ouest du site (FR3800431 Ripisylve de Chonas-l'Amballan et FR3800232 Ile du Beurre et île de la Chèvre). Il se trouve à moins de 200 m au sud d'un parc naturel régional (FR8000027, Pilat), situé de l'autre côté du Rhône.

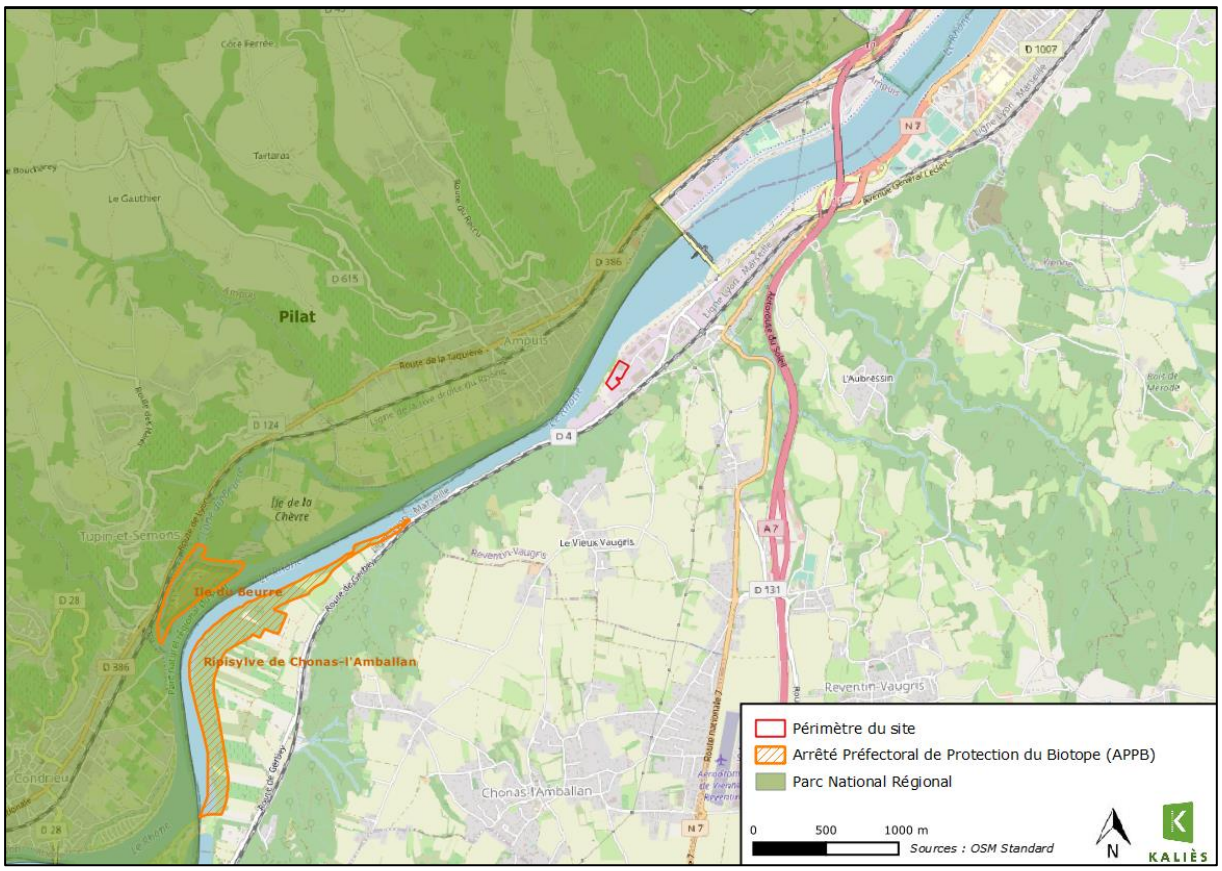

Figure 19. Localisation du périmètre de l'APPB et du Parc National Régional à proximité du site (Source : DRELA Auvergne-Rhône-Alpes)

Le site est localisé à plus de 100km du parc national le plus proche.

III.3.2 ZONES HUMIDES

D'après la carte Corine Lanc Cover « Zones humides et surfaces en eaux permanentes » de 2015, le site ne se trouve pas dans une zone humide.

Figure 20. Localisation des zones humides (Source : www.géoportail.gouv.fr Corine Land Cover Zones humides et surfaces en eaux permanentes 2015)

III.3.3 TRAME VERTE ET BLEUE

Depuis le 10 avril 2020, le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes se substitue au SRCE et constitue le document cadre à l'échelle régionale de définition et de mise en œuvre de la trame verte et bleue.

Selon le SRADDET, le projet se situe au sein d'une zone artificialisée, entourée de grands espaces agricoles. Un corridor surfacique se trouve au sud du site à environ 5 km. Le site n'est pas inclus dans un corridor écologique.

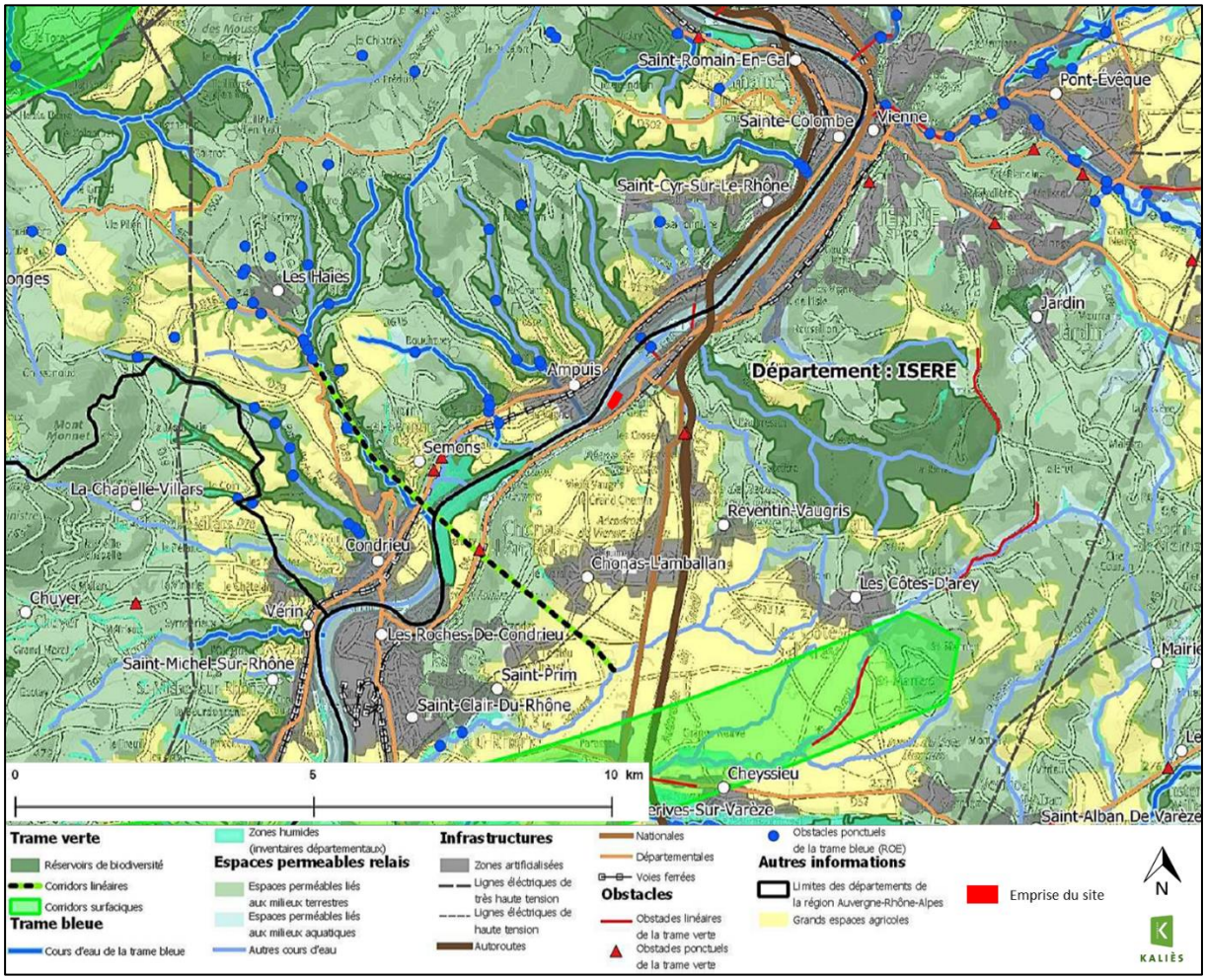

Figure 21. . Extrait de la trame verte et bleue établie par le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

III.4. SOLS

III.4.1 GÉOLOGIE

La géologie du site est caractérisée par des alluvions fluviatiles modernes caractéristiques de la vallée du Rhône. La surface est irrégulière, elle porte la trace des anciens bras du fleuve. Une limon de débordement argilo-sableux, plus ou moins micacé, forme une couverture superficielle, tandis que l'épaisseur des alluvions rhodaniennes est d'environ une vingtaine de mètres.

La carte géologique imprimée au 50 000ème et sa légende sont présentées sur la figure ci-dessous.

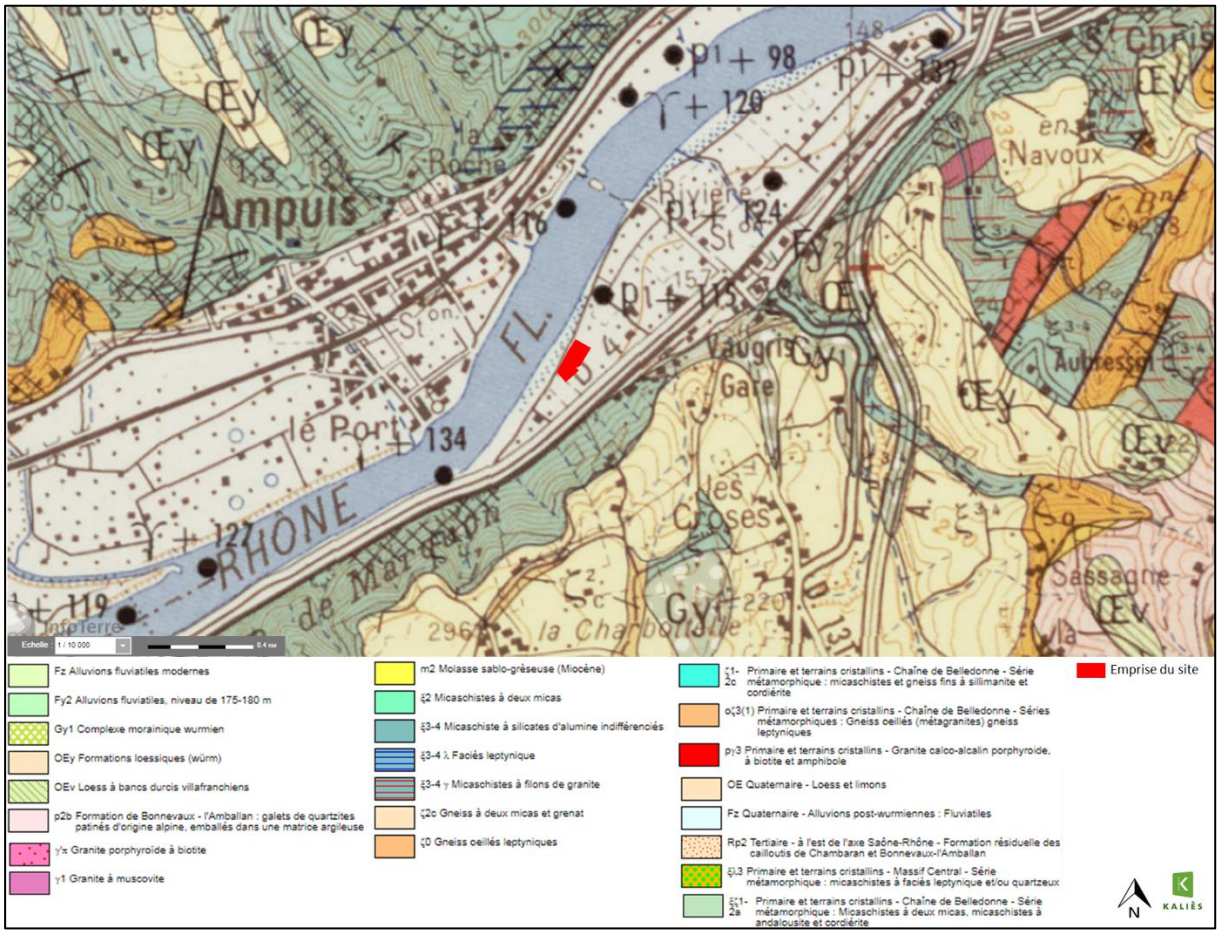

Figure 22. Extrait de la carte géologique n°746 – Vienne

Le site n'est pas de nature à modifier les formations géologiques au droit du site. Aucune construction ni démolition n'est prévue.

III.4.2 ETAT DE POLLUTION DES SOLS

Le site a fait l'objet d'une étude des sols en 2015, ainsi 5 sondages ont été réalisés à des profondeurs entre 0,7m et 2m selon le plan d'investigation suivant.

Sondage	Profondeur (m)	Situation et informations sur la zone
Carottier battu		
S1	0,7 m	Zone d'enrobé brunie au Sud-Ouest du bâtiment
S2	2	Station de lavage
S3	2	Cuve à fioul
S4	2 m	Cuve de propane et dépôt de déchets
S5	1,5 m	Zone tampon au nord du site

Figure 23. Plan d'implantation des sondages réalisés en 2015 et leurs caractéristiques (Source : Rapport d'audit environnemental ICF Environnement)

Paramètre	Abréviation	Quantité
Hydrocarbures totaux C10-C40	HCT 10-40	5
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	HAP	
8 Métaux lourds : As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn	ML8 / MTX	
Polychlorobiphényles	PCB	
Composés Organo Halogénés Volatils	COHV	
Benzène, Ethylbenzène, Toluène, Xylènes	BTEX	

Figure 24. Programme analytique des sondages réalisés en 2015 (Source : Rapport d'audit environnemental ICF Environnement)

Les résultats d'analyses des échantillons de sols prélevés ont mis en évidence les points suivants :

- Des concentrations en BTEX, HAP, COHV, PCB, et HCT C10-C40 inférieures ou de l'ordre des limites de quantification du laboratoire, excepté pour l'échantillon S4, présentant une concentration en HCT C10-C40 égale à 90 mg/kg. Cette valeur reste néanmoins bien inférieure aux critères d'acceptation en décharge usuelle (ISDI) définis dans l'arrêté ministériel du 12/12/2014 ;
- Des concentrations en métaux lourds toujours comprises dans la gamme de valeurs couramment observées dans les sols ordinaires, ou dans la gamme de valeurs observées dans le cas d'anomalies naturelles modérées, excepté S4, présentant des concentrations en Chrome et Nickel comprises dans la gamme de valeurs observées dans le cas de fortes anomalies.

Ces résultats n'appellent à aucune recommandation particulière. Actuellement, de l'enrobé recouvre des sols au droit des sondages, constituant ainsi une barrière.

III.4.3 SITES ET SOLS POLLUES À PROXIMITÉ

D'après la base de données Géorisques, il n'y a pas de sites SIS (Service d'Information sur les Sols) sur la commune de Reventin-Vaugris.

Les bases de données BASIAS et BASOL regroupent les sites potentiellement pollués (BASOL) et industriels (BASIAS) :

- Aucun site BASOL n'est recensé au droit du site. Le BASOL le plus proche est à 5 km au nord-est,
- Aucun site BASIAS n'est recensé au droit du site. Le BASIAS le plus proche est à 3,2 km au nord-est du site.

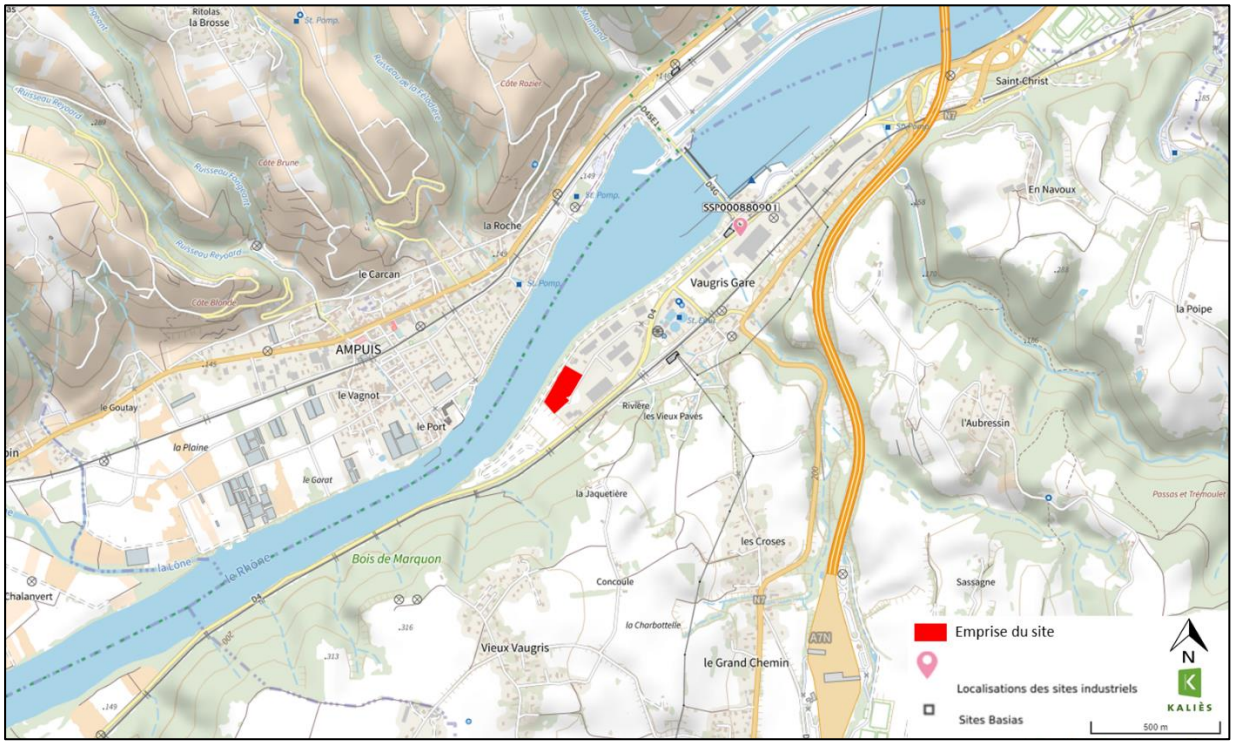

Figure 25. Localisation des sites BASIAS, BASOL à proximité du site (Source : Géorisques)

Le site n'est donc pas concerné par ce passé industriel.

III.5. EAUX

III.5.1 EAUX SUPERFICIELLES

Le secteur d'étude est en bordure est du fleuve Rhône, soit à environ 60 m de la rive, originaire de la Suisse et se déversant dans la mer Méditerranée au niveau du delta de la Camargue. De nombreux ruisseaux alimentent le fleuve.

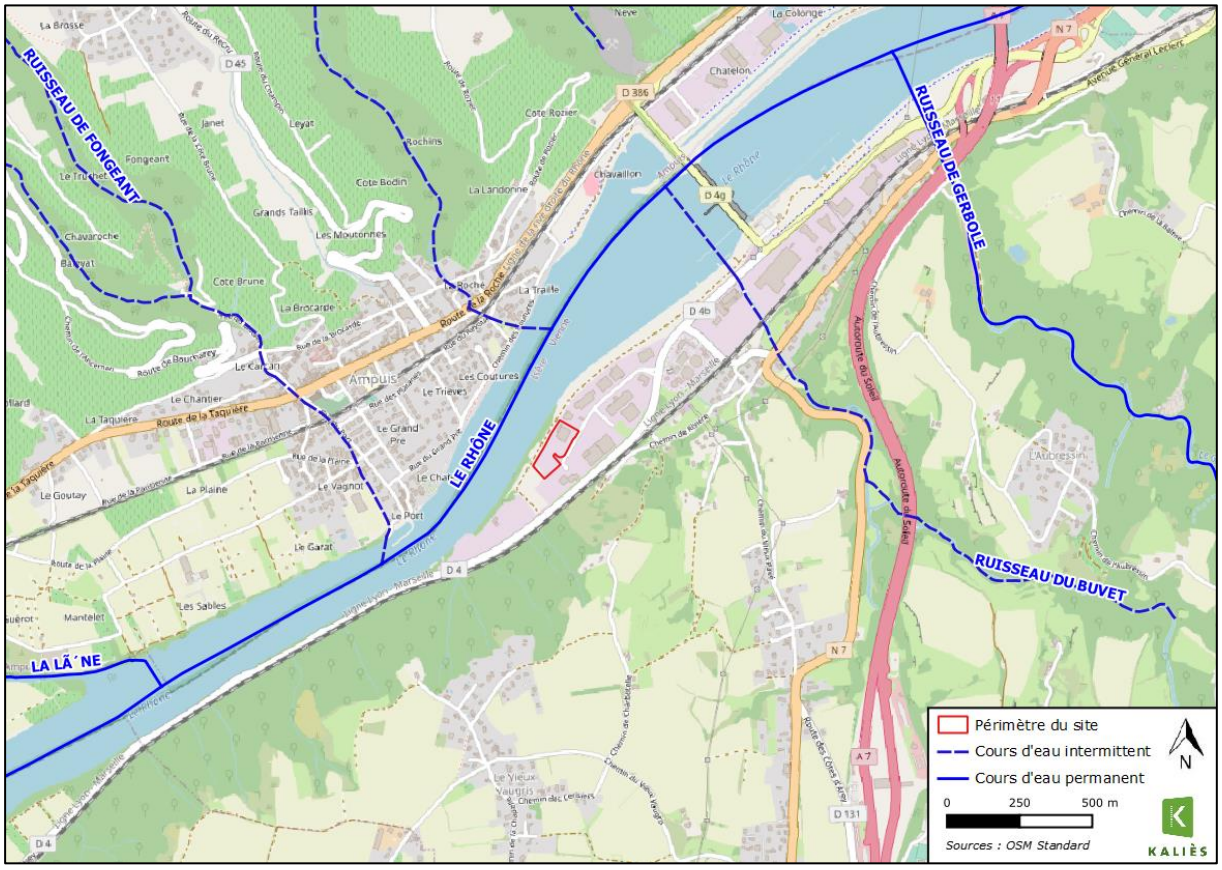

Figure 26. Réseau hydrographique aux alentours du site

Ces cours d'eau ne sont pas utilisés pour l'alimentation en eau potable (AEP).

Les eaux de process issues du lavage sont traitées sur site par une installation de traitement des eaux puis rejetées dans le réseau de collecte des eaux usées et rejetées vers la station d'épuration de Vienne-Condrieu.

Les eaux pluviales de parking et voirie sont acheminées vers une cuve tampon de 40 m^3 puis traitées par un séparateur d'hydrocarbures et dirigées vers des puits perdus. Les eaux sanitaires sont issues du réseau public d'alimentation en eau potable.

Un plan des réseaux est disponible en annexe 2.

III.5.2 EAUX SOUTERRAINES

III.5.2.1 PREMIER AQUIFÈRE AU DROIT DU SITE

Au droit du site se trouve l'aquifère libre « Alluvions du Rhône depuis l'amont de la confluence du Giers jusqu'à l'Isère (hors plaine de Péage-du-Roussillon) » (FRDG395). La masse d'eau s'étend sur environ 70 km selon une direction nord-sud. La vallée du Rhône est très étroite (< 1 km de large). Tout au long de la vallée se succèdent des secteurs très urbanisés et des secteurs à occupation des sols principalement agricoles. La masse d'eau est à l'affleurement. Elle se trouve principalement sur et entourée par la masse d'eau du socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux (FRDG613). Dans sa partie sud, elle est localement en contact à l'est latéralement et verticalement avec la masse d'eau des molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les callées de l'Ozon et de la Drôme (FRDG248).

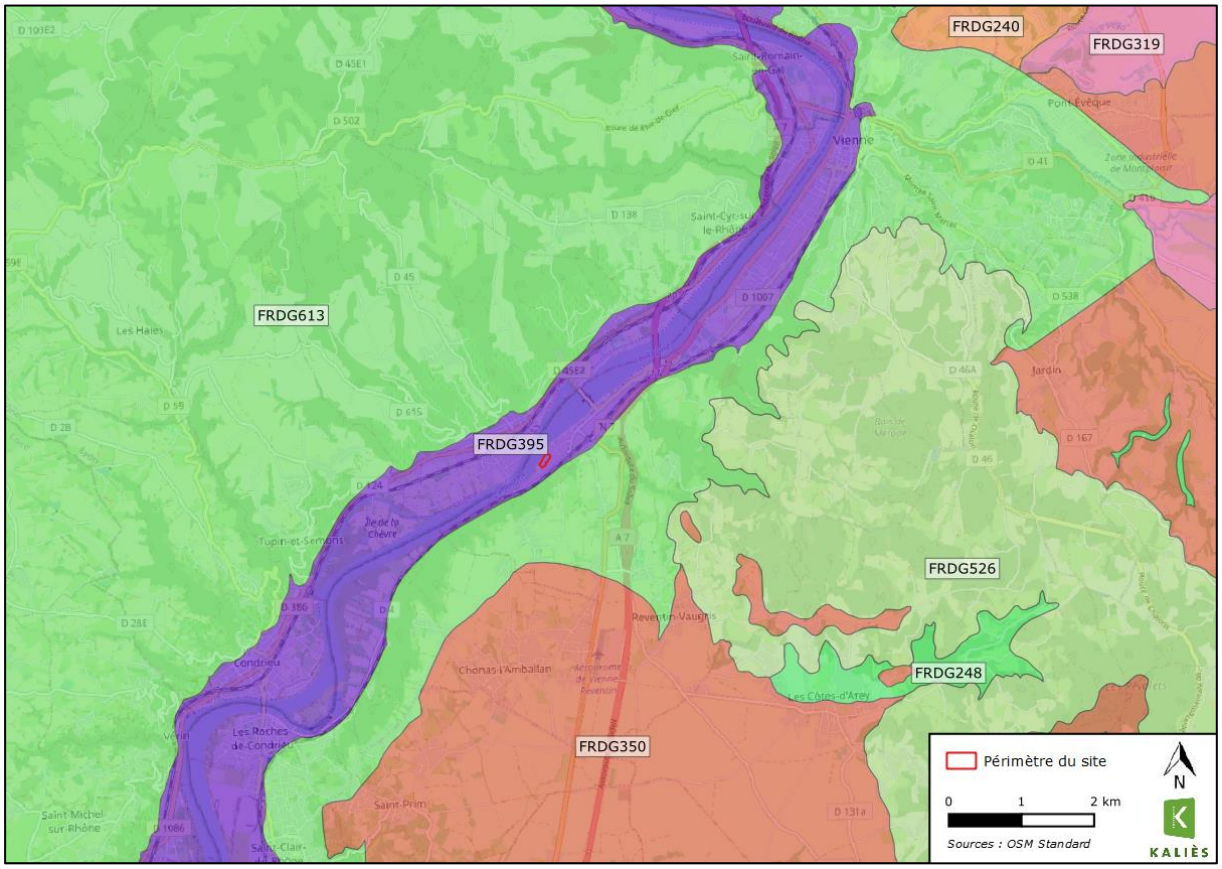

Figure 27. Masses d'eaux souterraines – 1er niveau

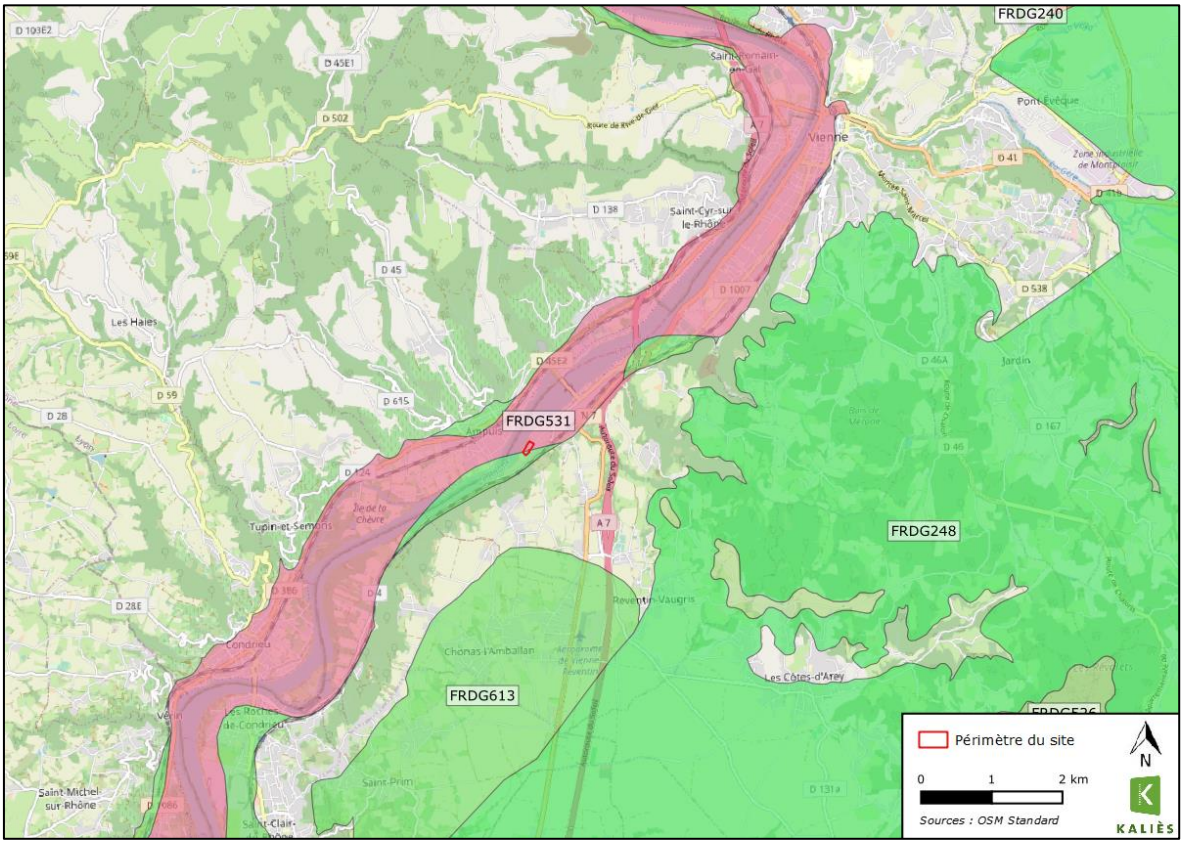

Figure 28. Masses d'eaux souterraines - 2ème niveau

III.5.2.2 USAGES DES EAUX SOUTERRAINES À PROXIMITÉ DU SITE

Aucun captage AEP ou périmètre de captage AEP n'est identifié au droit ou à proximité immédiate du site ni sur la commune de Reventin-Vaugris.

D'après les données du BRGM et disponibles sur la base de données Infoterre, dans l'environnement immédiat du site, se trouvent de nombreux captages industriels. Ils sont principalement localisés à l'ouest du Rhône.

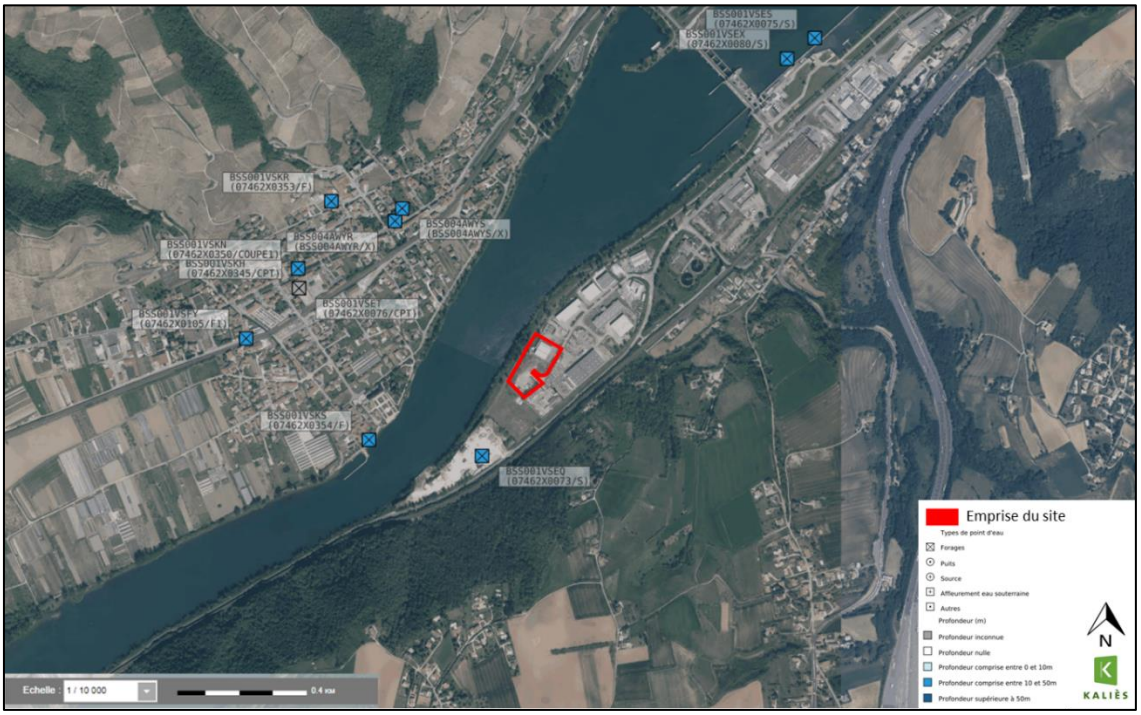

Figure 29. Localisation des points d'eau autour du site (Source : Infoterre)

Un captage AEP (Alimentation en Eau Potable) est localisé au nord du site à près de 700m. il s'agit du captage de la Traille Nord sur la commune d'Ampuis. Son périmètre de protection rapprochée n'inclus pas le site.

III.6. RISQUE SISMIQUE

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire en cinq zones de sismicité :

- Zone de sismicité 1 (très faible) ;
- Zone de sismicité 2 (faible) ;
- Zone de sismicité 3 (modérée) ;
- Zone de sismicité 4 (moyenne) ;
- Zone de sismicité 5 (forte).

L'article D563-8-1 du Code de l'environnement précise pour chaque département / communes le type de zone de sismicité associé.

Les équipements / installations sont quant à eux divisés en deux catégories elles-mêmes sous-divisées en sous catégories (Article R563-2 et R563-3) définies par l'arrêté du 22 octobre 2010 :

- Les installations dites à « risque normal »
    - Catégorie d'importance I ;
    - Catégorie d'importance II : Concerne notamment les ERP de 4ème et 5ème catégorie ;
    - Catégorie d'importance III : Concerne notamment les ERP de 1ère, 2ème et 3ème catégorie ;
    - Catégorie d'importance IV ;
- Les installations dites à « risque spécial ».

Des règles de construction spécifiques s'appliquent à la construction de bâtiments nouveaux dont les critères de catégorie et de sismicité correspondent au tableau ci-dessous.

Tableau 2. Applicabilité des règles parasismiques

		Catégorie d'importance			
		I	II	III	IV
Zone de sismicité	Zone 1				
	Zone 2				
	Zone 3				
	Zone 4				
	Zone 5				

	Aucune règle applicable
	Règles parasismiques applicables

Le risque sismique au droit de la zone du projet est de niveau 3 (risque modéré) et le bâtiment est classé comme installation à « risque normal » de catégorie d'importance II « bâtiments destinés à l'exercice d'une activité industrielle pouvant accueillir simultanément un nombre de personnes au plus égal à 300 ».

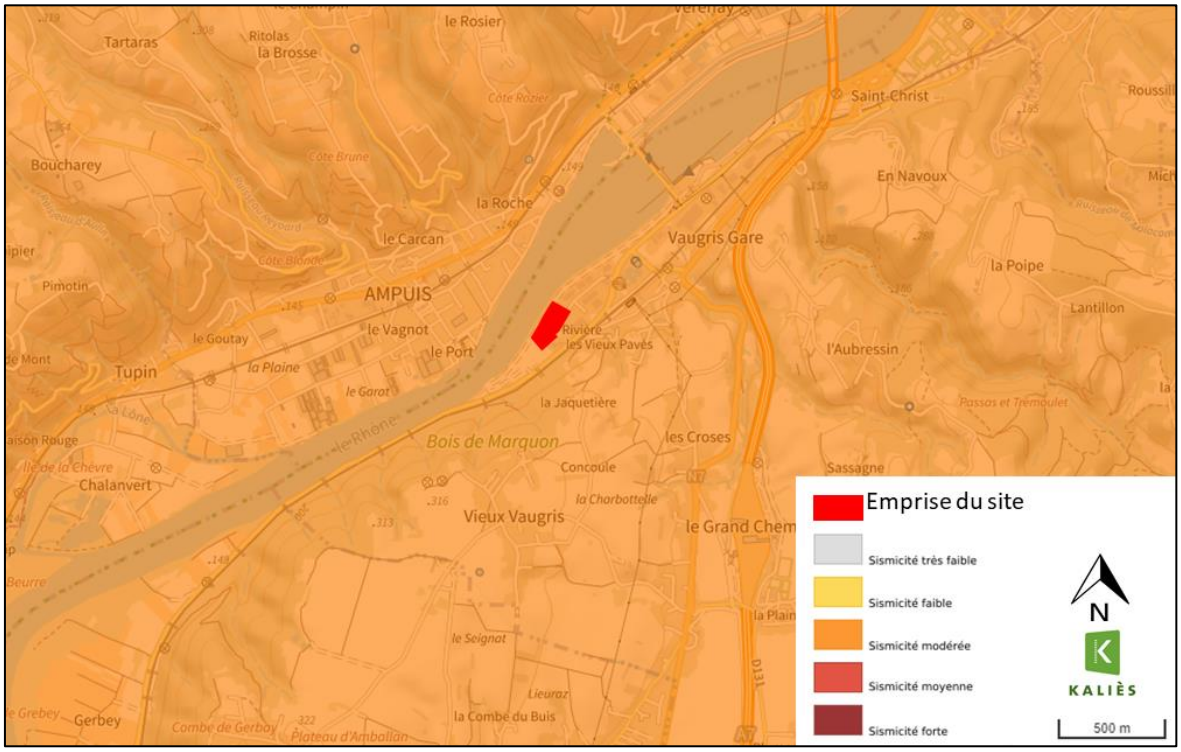

Figure 30. Niveau de sismicité (Sources : Géorisques)

III.7. VOIES DE COMMUNICATION ET TRAFIC

L'accès au site se fait à l'est par la route départementale D4 puis le chemin de halage qui dessert la ZI Vaugris zone portuaire et fluviale de la CNR. Le long de cette D4 passe également la ligne ferroviaire Lyon-Marseille. Un peu plus à l'est, environ 1 km, se trouvent la nationale N7 et l'autoroute A7.

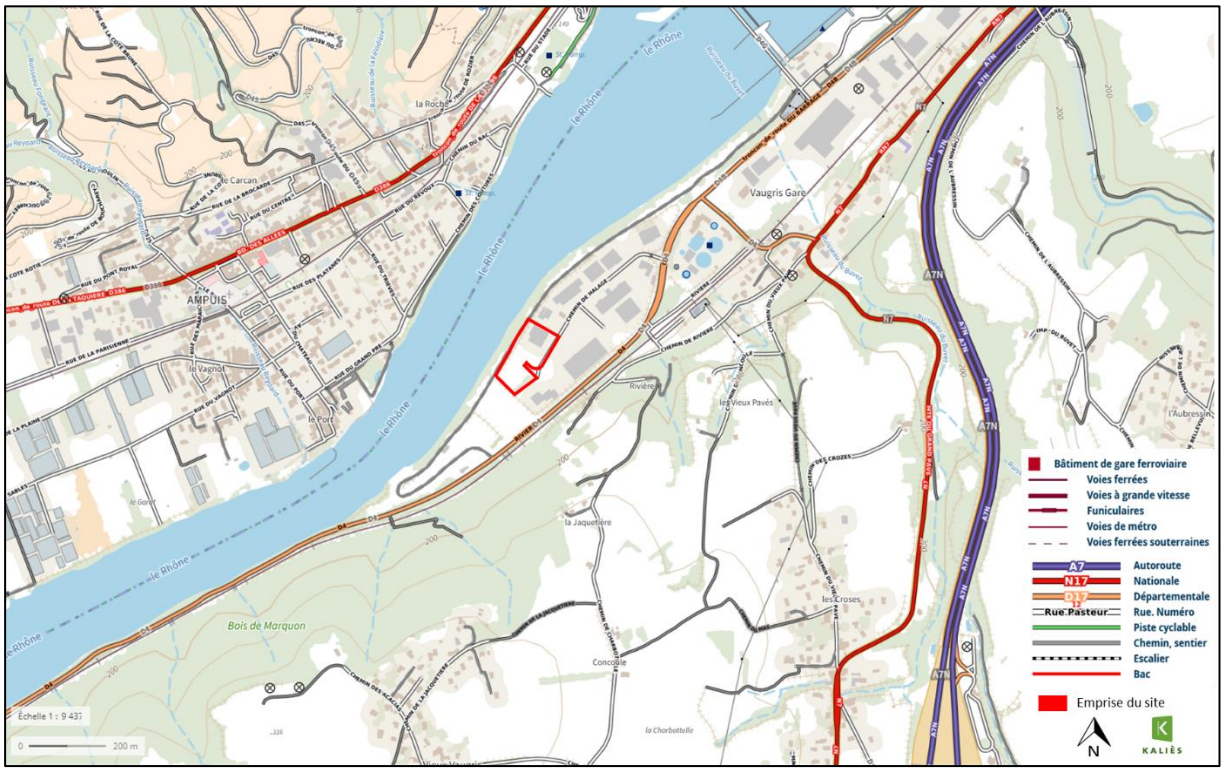

Figure 31. Contexte routier et autoroutier (Source : www.geoportail.gouv.fr)

III.8. AMBIANCE SONORE

III.8.1 PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE L'AÉRODROME DE VIENNE-REVENTIN

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), approuvé le 15 novembre 2010, de l'aérodrome de Vienne-Reventin situé à moins de 3km au sud du site n'englobe pas celui-ci. Le périmètre de la zone D (LDEN 50) est situé à environ 1,5 km du site, celui-ci n'est donc pas concerné par ce plan ni le Plan de Gêne Sonore (PGS) associé.

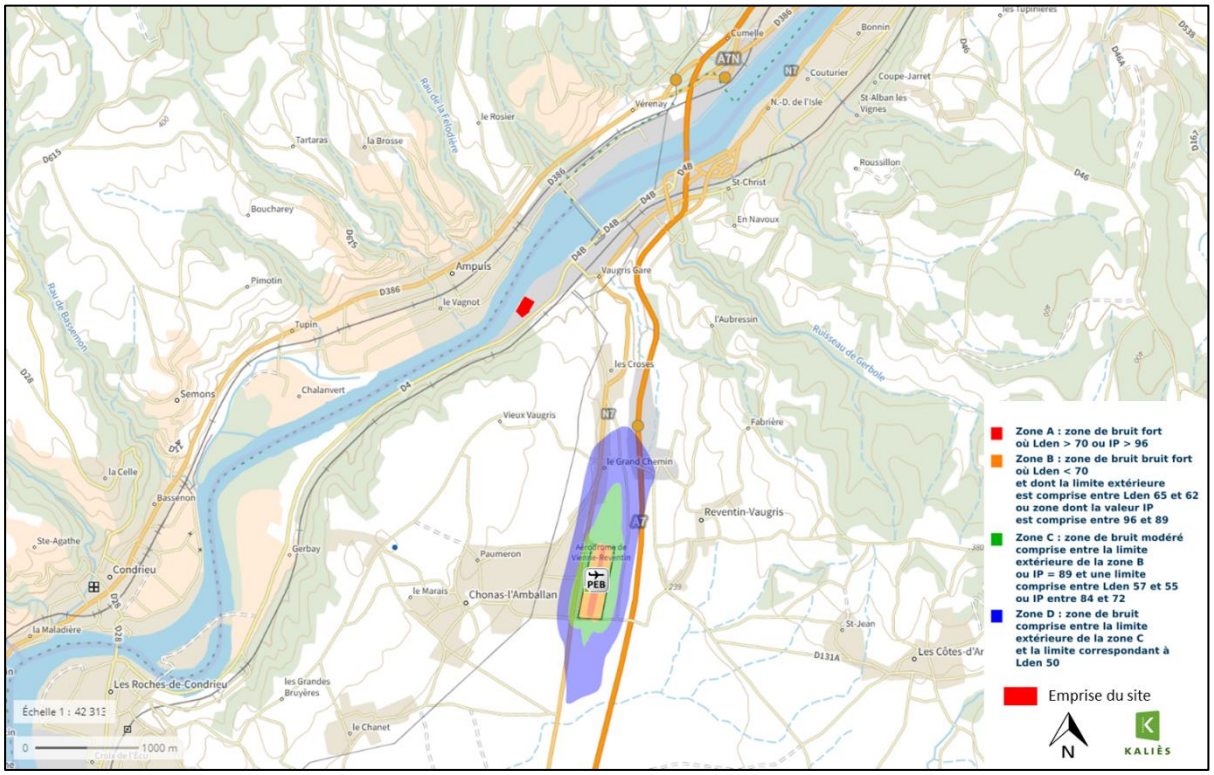

Figure 32. Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Vienne-Reventin (Source : Géoportail)

III.8.2 PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

La commune de Reventin-Vaugris est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat (PPBE) de l'Isère approuvé le 7 mars 2011.

Les infrastructures routières et ferroviaires à proximité du site (autoroute A7 à 1,2km à l'est, nationale N7 à 1 km à l'est et ligne TER Lyon-Marseille à 120m à l'est) sont classées et concernées par un périmètre de bruit. Le site est inclus dans le périmètre de la ligne TER.

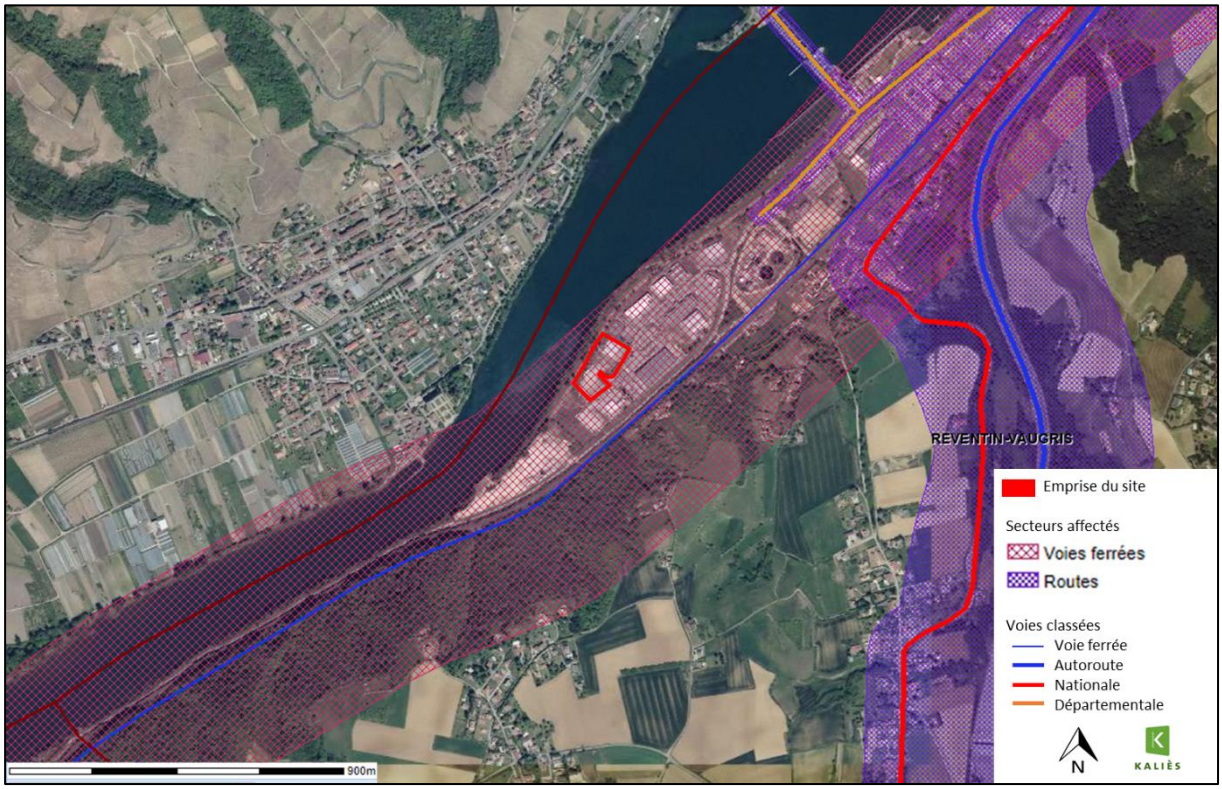

Figure 33. Classement sonore des infrastructures de transports aux alentours du projet (Source : developpement-durable.gouv.fr)

III.9. QUALITÉ DE L'AIR

Le projet ne génère pas de rejets atmosphériques hormis ceux liés au fonctionnement des chaudières ainsi que le trafic routier des citernes se rendant sur site pour lavage.

Les deux chaudières fonctionnent au fuel et permettent de produire de l'eau chaude (puissance de 1 250 kW) et de la vapeur (523 kW). Ces chaudières font l'objet d'un suivi annuel sur leurs rejets qui restent conforment à la réglementation.

Concernant le trafic, il génère des gaz d'échappement diffus susceptibles de contenir du dioxyde de carbone (CO_2), des oxydes d'azote (NOx), du monoxyde de carbone (CO), des hydrocarbures imbrûlés (HC, NOx, HAP) et des poussières. La dispersion et la transformation de ces polluants dépendent de nombreux paramètres, météorologiques et chimiques. Ces émissions sont donc variables et deux paramètres sont essentiels :

- la performance des véhicules (âge des véhicules, vétusté, entretien, etc.),
- les pratiques de conduite des conducteurs.

Les camions respectent les normes européennes d'émission.

III.10. POLLUTION LUMINEUSE

Les émissions lumineuses de la zone d'étude sont principalement liées à la zone industrialisée ZI Vaugris. Comme le montre la carte de pollution lumineuse ci-dessous, la commune de Reventin-Vaugris est en partie classée en jaune (pollution limineuse encore forte) à orange (typiquement moyenne banlieue) au droit des zones industrielles ou habitées et en partie en vert (grande banlieu tranquille) dans les zones agricoles.

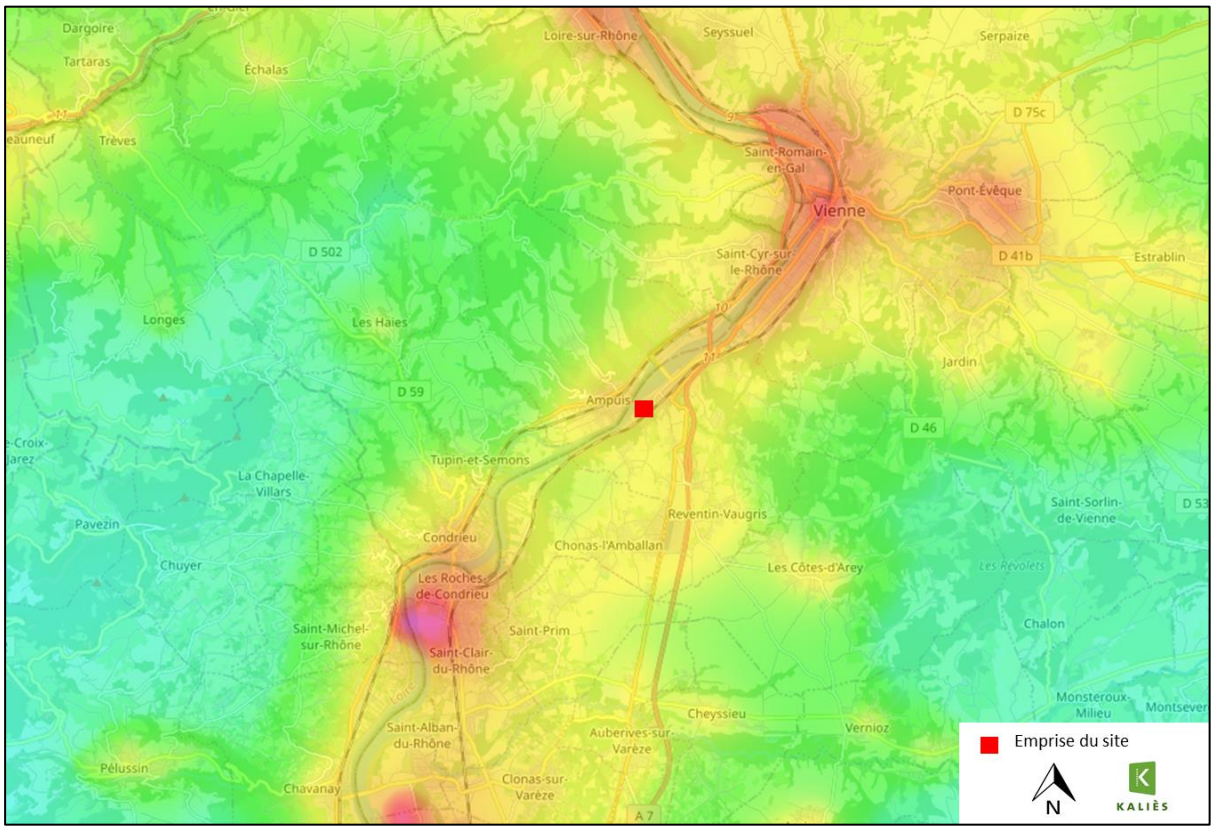

Blanc *: 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.*

Magenta *: 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.*

Rouge *: 100 -200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.*

Orange *: 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.*

Jaune *: 250-500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messier parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'œil nu.*

Vert *: 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40 -50° de hauteur.*

Cyan *: 1000-1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.*

Bleu *: 1800-3000 : bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là en seconde réflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon.*

Bleu nuit *: 3000-5000 : bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notoirement la qualité du ciel.*

Noir *: + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas à plus de 8° au-dessus de l'horizon.*

Figure 34. Extrait de la carte de pollution lumineuse (source : AVEX, cartographie 2021)

Les sources lumineuses du site correspondent :

- aux phares des citernes et véhicules circulant sur le site (sources ponctuelles) ;
- aux éclairages extérieurs (sources permanentes).

Les plus proches riverains sont localisés à l'ouest du site. Ces habitations sont séparées du site par le Rhône ainsi que de nombreux espaces arborés et ne sont donc pas soumises aux nuisances lumineuses du site. Par ailleurs, le site est éclairé par des lampadaires dont l'orientation se fait vers le bas pour limiter l'impact lumineux comme l'illustre le schéma ci-dessous. Ils sont sur capteur. Tandis que deux mâts complètent cet éclairage, notamment pour la sécurité du site, et sont paramétrés en fonction de la période (17h-7h l'hiver et 22h-5h l'été).

Figure 35. Type d'éclairage du site

III.11. RISQUES TECHNOLOGIQUES

III.11.1 LIGNES ÉLECTRIQUES

A 400m à l'est du site, se trouve une poste de transformation électrique, deux lignes électriques inférieures à 150 kV en partent. Le site n'est pas dans la bande de 15 m de ces lignes (cf. carte ci-après).

III.11.2 CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

A environ 900m au nord du site, circule une canalisation de transport de matières dangereuses (gaz naturel).

Le site n'est pas localisé au droit ni à proximité de ces canalisations. Les dangers liés à ces infrastructures ne concernent pas le site.

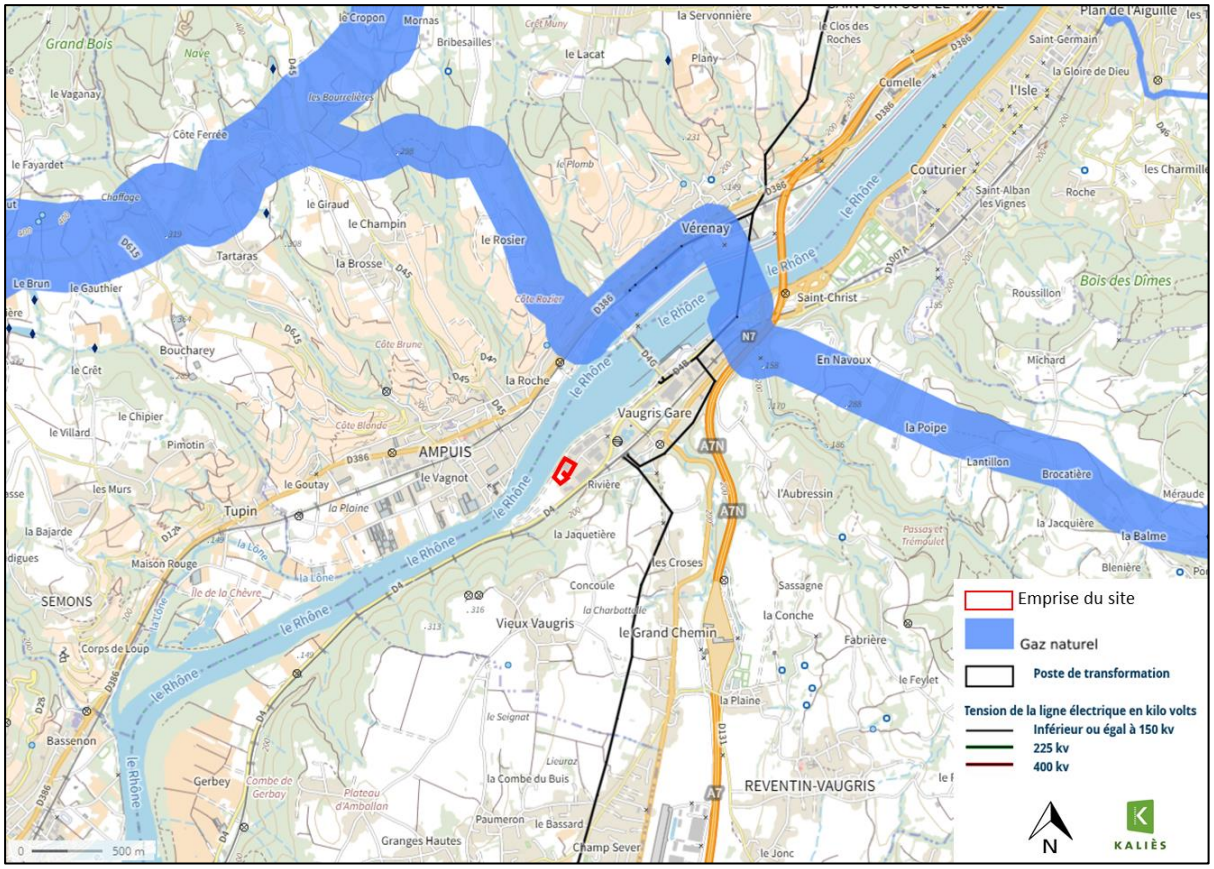

Figure 36. Localisation des canalisations de matières dangereuses et des lignes électriques

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Plan du bâtiment lavage

Annexe 2. Plan des réseaux

ANNEXE 1. PLAN DU BÂTIMENT LAVAGE

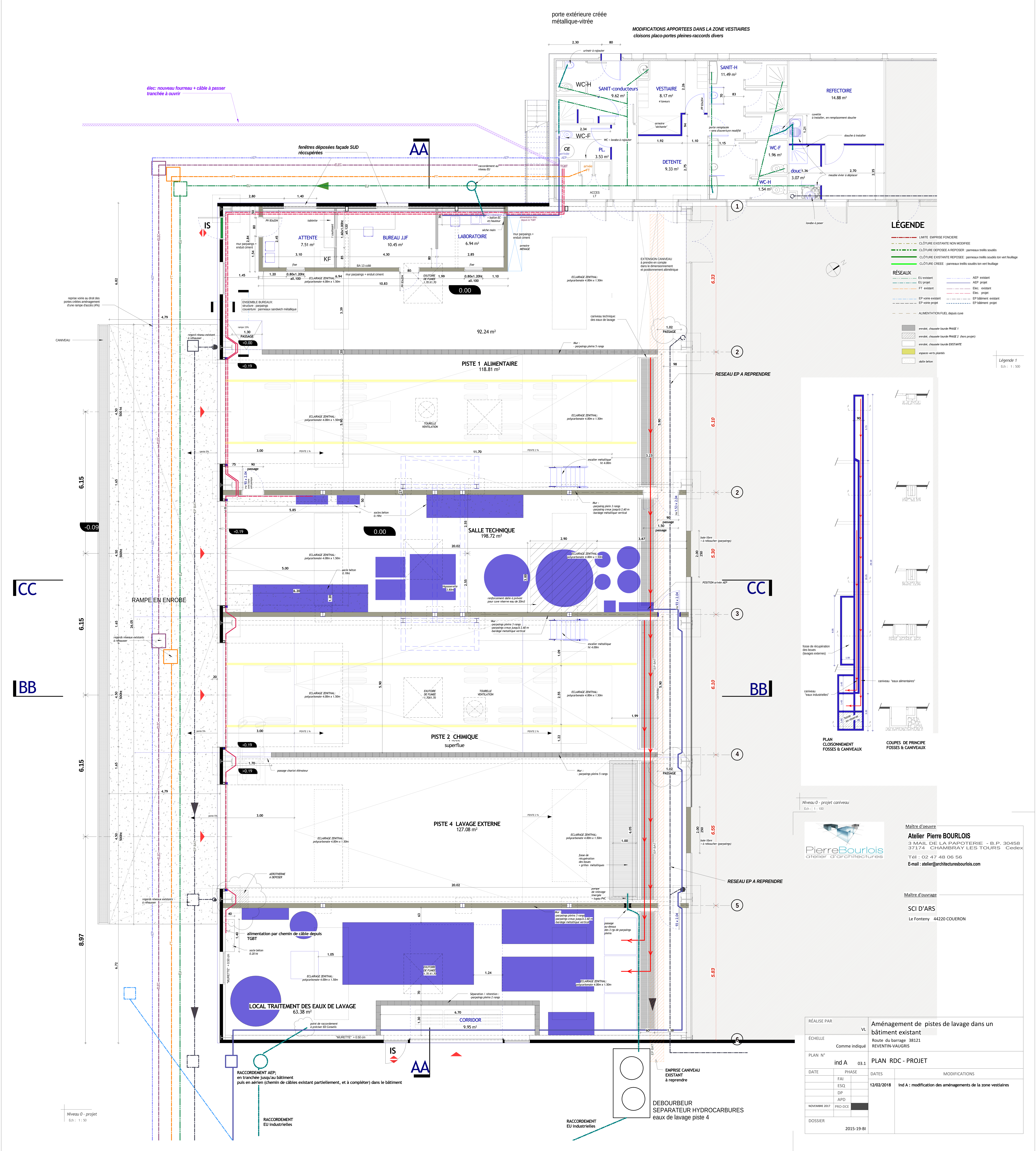
porte extérieure créée métallique-vitrée
MODIFICATIONS APPORTEES DANS LA ZONE VESTIAIRES
cloisons placo-portes pleines-raccords divers
élec: nouveau fourreau + câble à passer
tranchée à ouvrir
fenêtres déposées façade SUD
réccupérées
AA
urinoir à rajouter
WC-H
SANIT-conducteurs
9.62 m²
VESTIAIRE
8.17 m²
4 laveurs
SANIT-H
11.49 m²
REFECTOIRE
14.88 m²
armoire "séchante"
porte remplacée > sens d'ouverture modifié
cuvette à installer, en remplacement douche
douche à installer
WC-F
WC + lavabo à rajouter
CE
arrivée AEP
PL.
3.53 m²
DETENTE
9.33 m²
WC-F
1.96 m²
douc
3.07 m²
meuble évier à déplacer
WC-H
1.54 m²
TGBT
arivée FT
ACCES LT
lavabo à poser
raccordement au réseau EU
RACCORDEMENT AEP + ballon EC en hauteur
alimentation élec. depuis le TGBT
IS
ATTENTE
7.51 m²
BUREAU JJF
10.45 m²
LABORATOIRE
6.94 m²
KF
mur parpaings + enduit ciment
armoire MENAGE
ENSEMBLE BUREAUX:
structure : parpaings
couverture : panneaux sandwich métallique
EXUTOIRE DE FUMEE 1.70 X1.70
0.00
92.24 m²
EXTENSION CANIVEAU à prendre en compte dans le dimensionnement et positionnement altimétrique
caniveau technique: des eaux de lavage
reprise voirie au droit des portes créées aménagement d'une rampe d'accès (4%)
CANIVEAU
regard réseau existant à réhausser
PASSAGE
+0.00
+0.19
PISTE 1 ALIMENTAIRE
118.81 m²
RESEAU EP A REPRENDRE
TOURELLE VENTILATION
ECLAIRAGE ZENITHAL: polycarbonate 4.00m x 1.50m
escalier métallique ht 4.00m
Mur : -parpaing plein 3 rangs -parpaing creux jusqu'à 2.60 m -bardage métallique vertical
SALLE TECHNIQUE
198.72 m²
socles béton 0.19ht
-0.09
CC
RAMPE EN ENROBE
Hpasserelle 3.80m
renforcement dalle à prévoir pour cuve réserve eau de 20m3
baie libre > à reboucher (parpaings)
POSITION arivée AEP
regards réseaux existants à réhausser
BB
PISTE 2 CHIMIQUE
superflue
passage chariot élévateur
PISTE 4 LAVAGE EXTERNE
127.08 m²
AEROTHERME A DEPOSER
fosse de récupération des boues + grilles métalliques
pompe de relevage imergée + tuyau PVC
passage au-dessus des 3 rgs de parpaings pleins
alimentation par chemin de câble depuis TGBT
socle béton 0.20 ht
LOCAL TRAITEMENT DES EAUX DE LAVAGE
63.38 m²
Séparation / rétention : -parpaings pleins 2 rangs
CORRIDOR
9.95 m²
point de raccordement à préciser ED Conseils
"MURETTE" + 0.50 cm
RACCORDEMENT AEP;
en tranchée jusqu'au bâtiment
puis en aérien (chemin de câbles existant partiellement, et à compléter) dans le bâtiment
RACCORDEMENT EU industrielles
EMPRISE CANIVEAU EXISTANT à reprendre
DEBOURBEUR
SEPARATEUR HYDROCARBURES
eaux de lavage piste 4
Niveau 0 - projet
Ech : 1 : 50
LÉGENDE
LIMITE EMPRISE FONCIERE
CLÔTURE EXISTANTE NON MODIFIEE
CLÔTURE DEPOSEE A REPOSER : panneaux treillis soudés
CLÔTURE EXISTANTE REPOSEE : panneaux treillis soudés ton vert feuillage
CLÔTURE CREEE : panneaux treillis soudés ton vert feuillage
RÉSEAUX
EU existant
EU projet
FT existant
EP voirie existant
EP voirie projet
AEP existant
AEP projet
Elec. existant
Elec. projet
EP bâtiment existant
EP bâtiment projet
ALIMENTATION FUEL depuis cuve
enrobé, chaussée lourde PHASE 1
enrobé, chaussée lourde PHASE 2 (hors projet)
enrobé, chaussée lourde EXISTANTE
espaces verts plantés
dalle béton
Légende 1
Ech : 1 : 500
fosse de récupération des boues (lavages externes)
caniveau "eaux alimentaires"
caniveau "eaux industrielles"
fosse en réserve
PLAN CLOISONNEMENT FOSSES & CANIVEAUX
COUPES DE PRINCIPE FOSSES & CANIVEAUX
Niveau 0 - projet caniveau
Ech : 1 : 100
PierreBourlois atelier d'architectures
Maître d'oeuvre
Atelier Pierre BOURLOIS
3 MAIL DE LA PAPOTERIE - B.P. 30458
37174 CHAMBRAY LES TOURS Cedex
Tél : 02 47 48 06 56
E-mail : atelier@architecturesbourlois.com
Maître d'ouvrage
SCI D'ARS
Le Fonteny 44220 COUERON
RÉALISE PAR VL
Aménagement de pistes de lavage dans un bâtiment existant
Route du barrage 38121
REVENTIN-VAUGRIS
ÉCHELLE Comme indiqué
PLAN N° ind A 03.1
PLAN RDC - PROJET
DATE
PHASE
FAI
ESQ
DP
APD
NOVEMBRE 2017 PRO-DCE
DATES
MODIFICATIONS
12/02/2018 ind A : modification des aménagements de la zone vestiaires
DOSSIER 2015-19-BI

ANNEXE 2. PLAN DES RÉSEAUX

SCI D'ARS
Le Fonteny
44220 COUËRON

Site de REVENTIN VAUGRIS

Aménagement de pistes de lavage

PLAN DE RECOLEMENT
Aménagements extérieurs

ROGER MARTIN Rhône-Alpes
Profession Entrepreneur
Agence ISERE - LOIRE - RHONE
254, Chemin des Plaisières - 38670 CHASSE SUR RHONE
Tél: 04.78.73.07.46 - Fax: 04.78.07.90.72
rmlyon@rogermartinsa.com

ECHELLE : 1/200

Système de coordonnées :
Planimétrique : RGF 93 - CC46 - Rattachement GPS-GNSS Réseau ORPHEON
Altimétrique : Rattaché au système NGF IGN69

AFFAIRE : 634-XXX	PLAN : 634-XXX - 01

REC	DATE	VISA
	27/01/2019	

Indice	Date	Renseignement(s), Modification(s)	Dessin	Vérif.
0	28/01/2019	Version initiale	BLe	SDe

LEGENDE :
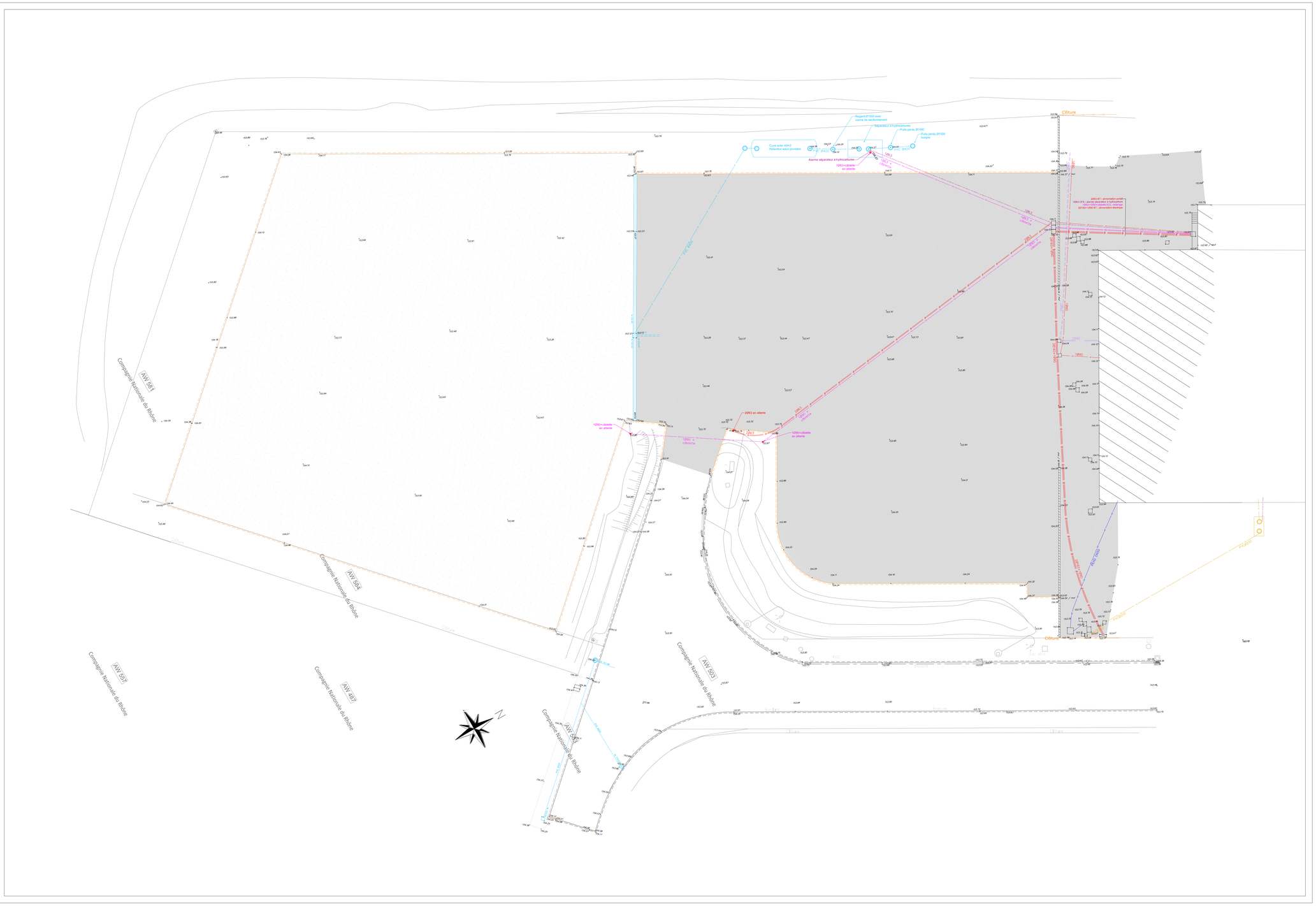
- Eaux pluviales canlisations PVC
- Eaux pluviales regards de visite
- Eaux pluviales regards de branchement
- Eaux pluviales grilles
- Eaux pluviales Caniveau à fente Ø400
- Eaux usées canalisations PVC
- Eaux usées regards de visite
- Eaux usées regards de branchement
- Eau potable canalisations PEHD
- Distribution basse tension - câbles (sections selon indications)
- Eclairage public TPC Ø63 + câblette
- Courant faible (Alarme séparateur à hydrocarbure)
- Réseau cuves à fuel